

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 27 NOVEMBRE 2015

### ORDRE DU JOUR

9 HEURES 30 – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

#### ADMINISTRATION GENERALE

1. Evolution de la Communauté de Communes : Présentation par les exécutifs, ou leurs représentants, de leur positionnement vis-à-vis du périmètre actuel – Information sur les démarches en cours
2. Compétences obligatoires - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Aménagement de l'Espace
3. Compétences obligatoires – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique
4. Compétences optionnelles – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie
5. Compétences optionnelles – Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale
6. Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution des compétences :
  - Electrification rurale et Eclairage public
  - Fourrière animale intercommunale
  - Opérations sous mandat
7. Information sur le schéma de mutualisation – Etat des retours
8. Election d'un Vice-Président
9. Détermination des indemnités de fonction

#### ACTION SOCIALE

10. Organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pour la saison 2016 – Lancement des consultations
11. Accueil de loisirs « La boîte à Malices » - Ouverture du poste d'agent d'entretien
12. Accueil de loisirs « la boîte à Malices » - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet – Lancement de la consultation

#### ACTION ECONOMIQUE

13. Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire – Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan
14. Suppression de la régie relative à l'ouvrage « Le Pays de Grignan »
15. Voies Douces – Etude de faisabilité « berges de la Berre » et mise à jour du préprogramme « ancienne voie ferrée » - Désignations des élus référents.
16. Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville – Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.
17. Demande de dérogation au repos dominical présentée par société W DISTRIBUTION – Domaine Eyguebelle à Vaulaurie - Approbation

## **FINANCES**

18. Budget Annexe REOM – Décision Modificative n°1
19. Restitution aux Communes des biens nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « adduction d'eau potable »

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

20. Siège administratif de la Communauté de Communes – Demande de délai Ad'AP
21. Contrat de ville 2015-2020 – Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation

## **ELECTRIFICATION RURALE – ECLAIRAGE PUBLIC**

22. SDED – instauration d'une commission consultative avec les EPCI – Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT
23. Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation 2015 – programme de rénovation de l'éclairage public

## **24. Questions diverses**

# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_112-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	30
Excusés :.....	14
Absents : .....	1
Procurations :...	11
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame M.J. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme M.H. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. J.L. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-112 : Compétences optionnelles - Modification de l'intérêt communautaire - Compétence Action sociale d'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°2014-38 en date du 21 février 2014, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire.

Plus précisément, le volet « Actions de solidarité » a été défini comme suit :

« Actions solidarité :

- L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie. »

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_112-DE

Ce service ayant été étendu à la Commune de Montségur sur Lauzon en 2015, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à modifier la définition de cette compétence pour prendre en compte cette évolution.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**Vu l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales,**

**RAPPELLE** les termes de la délibération n° 2014-38 du 21 février 2014 définissant la Compétence Action Sociale d'intérêt communautaire comme suit :

**Actions enfance et jeunesse :**

- *Négociation et gestion du contrat enfance et jeunesse, et, plus généralement de tous les contrats avec la CAF et/ou la MSA*
- *Coordination, pilotage et mise en œuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, de petite enfance et de jeunesse,*
- *Sont reconnus d'intérêt communautaire, les équipements d'accueil petite enfance implantés sur le périmètre de la Communauté de Communes, et dont les usagers proviennent des communes la composant. Dans ce cadre, la compétence de la Communauté consistera, en fonction de la nature juridique du service, en une gestion du service, en une participation au financement des associations porteuses et en une prise en charge de l'entretien des locaux affectés à leur fonctionnement.*

*A ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire :*

- ↳ *Le multi accueil collectif « les Bout'chous » - 26230 GRIGNAN (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Pomme d'Api » - 84600 GRILLON (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Lis Amourié » - 84600 VALREAS (gestion associative)*
- ↳ *La crèche « le Bac à sable » - 84820 VISAN*
- *Lieu d'accueil Enfants Parents « les Péquelets » (LAEP) - 84600 VALREAS*
- *La création, la gestion et les actions menées dans le cadre du Relais Assistants Maternels (RAM)*
- *Peuvent être reconnus d'intérêt communautaire les projets visant une amélioration de l'offre à destination des familles répondant, notamment, aux difficultés de garde en horaires décalés.*
- *Sont d'intérêt communautaire la création, la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les périodes de vacances scolaires et du mercredi. A ce titre, sont identifiés d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté :*
  - ↳ *ALSH La Côte - 84600 VALREAS*
  - ↳ *ALSH - 84600 GRILLON*
  - ↳ *ALSH L'Oustaou d'Aqui - 84600 RICHERENCHES*
  - ↳ *ALSH - 84820 VISAN*
  - ↳ *ALSH du Pays de Grignan « la Boîte à malices »*
- *Sont d'intérêt communautaire les accueils de loisirs collectifs avec hébergement déclaré auprès des services de l'Etat, dans le cadre des séjours organisés pendant les périodes de vacances scolaires*
- *Relève également de la compétence communautaire la mise en œuvre des transports des enfants aux accueils de loisirs.*
- *La Communauté de Communes peut également participer au financement de structures qui, par leur activité, peuvent diversifier l'offre d'accueil de loisirs à l'échelle du territoire.*

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_112-DE

**Le périscolaire n'est pas d'intérêt communautaire.**

**Actions solidarité :**

- *L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie.*

**MODIFIE** la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence dans les termes exposés ci-après :

« Actions solidarité :

- L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire (adhésion à la Banque alimentaire Drôme Ardèche) pour les Communes suivantes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie. »

**PRECISE** que les autres éléments de définition de l'intérêt communautaire de cette compétence restent inchangés.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



Section 1: Introduction

This section discusses the importance of the study.

The study aims to explore the relationship between variables.

The methodology used in this study is described below.

The results of the study are presented in the following sections.

The conclusion of the study is summarized at the end.

References are provided for further reading.

Appendix A contains additional data and figures.

Appendix B provides a detailed description of the methodology.

Appendix C lists the abbreviations used throughout the document.

Appendix D contains the full text of the references.

Appendix E provides a glossary of terms.

Appendix F contains the full text of the appendix.

Appendix G provides a detailed description of the methodology.

Appendix H lists the abbreviations used throughout the document.

Appendix I contains the full text of the references.

Appendix J provides a glossary of terms.

# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_113-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	30
Excusés :.....	14
Absents : .....	1
Procurations :...	11
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaft absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-113 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Electrification Rurale et Eclairage Public

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

*« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]*

*Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les*

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_113-DE

*communes aux communautés de communes existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]*

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Electrification Rurale - Eclairage Public.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce par trente-six (36) voix pour, deux (2) voix contre et quatre (4) abstentions,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,**

**Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,**

**Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papès et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,**

**CONFIRME l'exercice de la compétence Electrification Rurale - Eclairage Public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papès - Pays de Grignan.**

**PRECISE que cette compétence se définit comme suit :**

- Réalisation des travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes rurales.
- Réalisation des travaux de mise en discrétion des réseaux de distribution d'énergie électrique existants sur le territoire communautaire.
- Réalisation des travaux de mise en place de l'éclairage public sur le territoire communautaire, étant précisé que cette compétence n'interfère pas avec le pouvoir de police des Maires quant au choix des lieux d'implantation des points lumineux.
- Prise en charge de l'entretien de l'éclairage public intégrant la fourniture d'énergie nécessaire à son fonctionnement.
- Révision des concessions en vigueur passées avec EDF par les Communes membres
- Exercice des droits d'autorité concédante déléguée.

**AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

ID : 084-200040681-20151127-2015\_114-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	30
Excusés : .....	14
Absents : .....	1
Procurations : ...	11
Suppléants : .....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILES  
C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J. FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et Messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-114 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Fourrière animale intercommunale

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

*« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]*

*Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les*

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_114-DE

*communes aux communautés de communs existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]*

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Fourrière animale intercommunale.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce à l'unanimité,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,**

**Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,**

**Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,**

**CONFIRME l'exercice de la compétence Fourrière animale intercommunale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.**

**PRECISE que cette compétence se définit comme suit :  
Gestion intercommunale du service de fourrière animale (L. 221-11 du Code Rural et L. 5211-17 et L.1321-1 du CGCT)**

**AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents : .....	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-115 : Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution d'une compétence - Compétence Opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI

Monsieur le Président rappelle que l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan, dispose que :

« La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan exerce l'intégralité des compétences dont sont dotées les deux communautés de communes qui fusionnent, sur l'ensemble de son périmètre. [...]

Sans préjudice des dispositions du II de l'article L. 5214-16, les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_115-DE

*communes aux communautés de communs existant avant la fusion sont exercées par la nouvelle communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci décide dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes. Toutefois, ce délai est porté à deux ans lorsque cette restitution porte sur des compétences ni obligatoires, ni optionnelles.[...]*

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conservation des compétences facultatives exercées actuellement par la Communauté de Communes sur une partie de son territoire et, notamment, sur la compétence Opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce à l'unanimité,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-41-3,**

**Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,**

**Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013 prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, avec intégration de la commune isolée de Grignan,**

**CONFIRME l'exercice de la compétence opération sous mandat et coopération avec d'autres EPCI sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.**

**PRECISE que cette compétence se définit comme suit :**

*La Communauté de communes pourra intervenir par convention de mandat dans les domaines de la voirie.*

*Elle pourra également réaliser des prestations par convention de mandat pour le compte des communes membres (dans le domaine des bâtiments communaux, des réseaux d'eau et d'assainissement...).*

*Elle est compétente pour, en collaboration avec d'autres communes, syndicats ou organismes, effectuer des études ou réaliser des actions entrant dans le cadre des attributions telles que définies par le présent article.*

*La Communauté des Communes pourra en outre, sur décision de son Conseil Communautaire prise au cas par cas, intervenir à titre accessoire pour des collectivités extérieures à ses Communes membres, dans le strict respect de ses compétences statutaires, soit, conformément aux dispositions de l'article L. 5111-2 du code général des collectivités territoriales, par le biais de conventions, soit dans le cadre d'une procédure de marché public.*

**AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_116-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents : .....	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-116 : Elaboration d'un schéma de mutualisation - demande de délai

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose à chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter d'un schéma de mutualisation des services avec les communes membres, et ce, avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Président rappelle en outre que, sur le territoire communautaire, la principale démarche en matière de mutualisation actuellement mise en œuvre concerne la mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_116-DE

Voulue comme l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique, la mutualisation doit permettre la réduction des coûts à moyen terme et l'optimisation de la gestion interne des services de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons) ainsi que l'amélioration de l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et des services.

La mise en place d'un tel schéma suppose un travail de concertation avec les Communes et la réalisation d'un diagnostic des pratiques de coopération du territoire. Ainsi, les 19 Communes du territoire ont été sollicitées fin juillet 2015 afin qu'elles fassent connaître leurs besoins et attentes pour pouvoir faire porter le schéma sur des problématiques concrètes.

Monsieur le Président informe enfin ses Collègues qu'à ce jour, seules quatre Communes ont exprimé des besoins en matière de mutualisation.

Compte tenu du contexte et des difficultés rencontrées au cours de l'année 2015 l'échéance du 31 décembre 2015 ne pourra pas être respectée.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de demander un délai aux services de la Préfecture de Vaucluse, étant précisé que l'objectif serait de pouvoir présenter un projet de schéma à l'occasion du vote du budget 2016.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE une demande de délai auprès de la Préfecture de Vaucluse pour la réalisation du schéma de mutualisation.**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_117-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	29
Excusés : .....	15
Absents : .....	1
Procurations : ...	12
Suppléants : .....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaït absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-117 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Confection et livraison de repas - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour la confection et la livraison de repas durant le

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_117-DE

fonctionnement de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises qui se compose de deux lots :

- lot n° 1 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » petites vacances 2016.
- lot n° 2 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » vacances d'été 2016.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
et ce à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** le dossier de consultation des entreprises pour la confection et la livraison de repas :

- lot n° 1 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » petites vacances 2016.
- lot n° 2 : Confection et livraison de repas à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » vacances d'été 2016.

**ACCEPTÉ** le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_118-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents : .....	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-118 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Ramassage et transport journalier d'enfants - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour le ramassage et le transport journalier d'enfants

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_118-DE

accueillis à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
et ce à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** le dossier de consultation des entreprises pour le ramassage et transport journalier d'enfants accueillis à l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

**ACCEPTÉ** le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_119-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents : .....	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Eta it absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-119 : Accueil de loisirs « La Boîte à Malices » - Prestation d'animation et de direction de la structure - Approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil de loisirs « la Boîte à Malices », géré par la Communauté de Communes fonctionnera en 2016 pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre) et se déroulera au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan. [Sous réserve de modification du calendrier scolaire]

Monsieur le Président précise qu'il convient de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour la réalisation de l'animation et de la direction de

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_119-DE

l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pendant les différentes sessions de vacances 2016.

Monsieur le Président donne lecture du projet de dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
et ce à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** le dossier de consultation des entreprises pour l'animation et la direction de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « la Boîte à Malices » pour les différentes sessions de vacances 2016.

**ACCEPTÉ** le lancement de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_120-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	29
Excusés : .....	15
Absents : .....	1
Procurations : ...	12
Suppléants : .....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n° 2015-120 : Accueil de loisirs - La Boîte à Malices - saison 2016 - Création d'emplois saisonniers

Le Président expose au conseil de la communauté que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-2° alinéa ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur

Envoyé en préfecture le 02/12/2015  
Reçu en préfecture le 02/12/2015  
Affiché le **09 DEC. 2015**  
ID : 084-200040681-20151127-2015\_120-DE

quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant qu'en raison du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - La Boîte à Malices géré par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan pour les vacances 2016, il y a lieu de créer [Sous réserve de modification du calendrier scolaire] :

Pour les vacances d'hiver :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 15 au 26 février 2016  
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de printemps :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 au 22 avril 2016  
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances d'été :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 6 juillet au 14 août 2015,  
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de Toussaint :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 20 au 28 octobre 2016,  
Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances d'hiver 2016 un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 15 au 26 février 2016,

**DECIDE** de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances de printemps un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 au 22 avril 2016.

**DECIDE** de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances d'été un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 juillet au 26 août 2016.

**DECIDE** de créer pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs La Boîte à Malices des vacances de toussaint un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 20 au 28 octobre 2016.

**PRECISE** la nature des missions affectées à ce poste et le niveau de recrutement :

- Missions : quotidiennement : dresser les tables du réfectoire, éventuellement réceptionner les bacs de conditionnement des

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_120-DE

prestations alimentaires livrées en liaison chaude ou froide et signer le bon de livraison, servir les plats et débarrasser les tables avec l'aide de l'équipe d'animation, faire la vaisselle, nettoyer les bacs de conditionnement, le réfectoire, la cuisine, les autres salles occupées par l'ALSH La Boîte à Malices (dortoir, salles d'activités...) et l'ensemble des sanitaires utilisés durant le fonctionnement

- Niveau de recrutement : expérience professionnelle similaire souhaitée.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de cet emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sera de 30 heures par semaine, pour chacune des périodes concernées.

**DECIDE** que la rémunération sera afférente à l'indice brut 297 - majoré 309.

**HABILITE** le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015  
Reçu en préfecture le 02/12/2015  
Affiché le **09 DEC. 2015**  
ID : 084-200040681-20151127-2015\_121-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	29
Excusés :.....	15
Absents : .....	1
Procurations :...	12
Suppléants :.....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - B. DOUTRES  
J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO  
J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-121 : Projet de création d'un Accueil de loisirs intercommunal - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet - Lancement de la consultation

Monsieur le Président rappelle qu'un projet de création d'un accueil de loisirs intercommunal avait été initié par la Communauté de Communes du Pays de Grignan et repris par la Communauté issue de la fusion.

Un marché de maîtrise d'œuvre avait été dévolu au Cabinet ARIES par délibération du conseil communautaire en date du 20 mars 2014. Ce projet, initialement prévu sur le territoire de la Commune de Réauville a finalement du être abandonné au vu de la complexité de sa mise en œuvre liée à la nature du site d'implantation.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_121-DE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commune de Roussas propose de mettre un terrain à disposition de la Communauté de Communes pour ce projet.

Le terrain proposé se situe à proximité du groupe scolaire Valrousse et permettrait de mutualiser les structures et, ainsi, de faire des économies d'échelle. Plus précisément, le projet d'ALSH pourrait profiter de la mutualisation de la cantine et de la salle de motricité, le Syndicat Valrousse pouvant quant à lui bénéficier de la mutualisation des sanitaires et des dortoirs.

Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour le programme d'opération correspondant. Le Conseil Communautaire est donc invité à autoriser le lancement d'une consultation, par marché à procédure adaptée, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les conditions de faisabilité technique et financière de ce projet.

Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce par vingt-huit (28) voix pour et quatorze (14) oppositions,

**AUTORISE** le lancement d'une consultation, par marché à procédure adaptée, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les conditions de faisabilité technique et financière du projet de création d'un accueil de loisirs intercommunal.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



*Myriam-Henri GROS*

# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_122-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	27
Excusés : .....	17
Absents : .....	1
Procurations : ...	14
Suppléants : .....	1

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C.  
ROBERT

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-122 : Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire - Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan - Exercice 2015 - Approbation.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en 2014, la Communauté de Communes a versé des aides aux frais de fonctionnement aux offices de tourisme et syndicats d'initiative - OTSI du territoire, sur la base suivante :

⇒ Office de Tourisme du Pays de Grignan (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCPG) :

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_122-DE

- 38 064 euros (auxquels venait s'ajouter le produit de la taxe de séjour de Grignan 2013 : 23 626 euros),
- ⇒ Office de Tourisme Valréas - Enclave des Papes (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCEP) : 34 100 euros
  - ⇒ Office de Tourisme de Richerenches : 400 euros

Monsieur le Président rappelle en outre que, pour 2015, la Communauté de Communes a acté en séance du 4 février 2015, le versement d'une aide aux frais de fonctionnement aux deux offices de tourisme \*\* :

- de Valréas-Enclave des Papes de 34 100 euros
- du Pays de Grignan de 61 690 euros

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'accorder une aide 2015 :

- à l'office de tourisme de Richerenches de 1 000 euros, au titre de la contribution de l'office de tourisme à l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire et ce, notamment en période de hors saison touristique, par le biais du marché aux truffes et de l'ensemble des prestations et animations en lien avec notre terroir.
- au syndicat d'initiative de Visan, créé en juin 2013, de 500 euros.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution et le versement pour 2015 d'une aide aux frais de fonctionnement de 1 000 euros à l'Office de Tourisme \* de Richerenches.

**APPROUVE** l'attribution et le versement pour 2015 d'une aide aux frais de fonctionnement de 500 euros au Syndicat d'Initiative de Visan.

**PRECISE** que les subsides correspondants sont inscrits au budget 2015 de la Communauté de Communes - compte 65-74 « Subventions de fonctionnement - Associations et autres organismes privés ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_123-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	27
Excusés : .....	17
Absents : .....	1
Procurations : ...	14
Suppléants : .....	1

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI  
C. ROBERT -

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD  
M.H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J. ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n° 2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n° 2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à  
M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n° 2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n° 2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C.  
ROBERT

Madame J. BERAUD, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n° 2015-123 : Compétence tourisme d'intérêt communautaire - Clôture de la régie de recettes « vente d'ouvrages »

Monsieur le Président rappelle que l'ouvrage intitulé « Le Pays de Grignan », édité en 2001 en 3 000 exemplaires, dans la collection "Images du Patrimoine", est l'aboutissement d'un long travail entrepris par les élus du canton de Grignan avec l'aide de l'Etat (essentiellement la DRAC Rhône-Alpes) et du Département de la Drôme, de 1997 à 1999. La répartition des 3 000 exemplaires s'est faite à égalité entre les trois partenaires, soit 1 000 exemplaires pour chacun d'entre eux.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_123-DE

Pour permettre la vente des exemplaires de cet ouvrage qui revenaient à l'intercommunalité, une régie de recettes a été instaurée en 2001, pour la vente de 970 exemplaires au prix de 22,87 € par publication.

Celle-ci a été reprise en 2014 par la communauté de communes dans le cadre de la fusion de la communauté de communes de l'Enclave des Papes et de celle du Pays de Grignan (délibération n° 2014-16 du 24 janvier 2014).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le dernier exemplaire à la vente a été vendu le 14 octobre 2015. La régie de recettes n'ayant plus d'activité, il convient donc de la clôturer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**CLOTURE** la régie de recette « vente d'ouvrages » relative à l'ouvrage intitulé « le Pays de Grignan ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_124-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	26
Excusés :.....	17
Absents : .....	1
Procurations :...	14
Suppléants :.....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

#### Étaient Présents :

##### Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

##### Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

#### Était absente :

Madame S. BARRAS

#### Étaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-124 : Voies Douces - Etude de faisabilité « Aménagement des berges de la Berre » - Désignations des élus référents.

Monsieur le Président rappelle que, suite au lancement d'une consultation portant sur l'aménagement de voies douces sur le territoire, le Conseil Communautaire a, en séance du 16 septembre dernier, retenu l'offre du groupement Trait d'Union / Indiggo, pour la tranche ferme « étude de faisabilité technique et financière portant sur la voie douce des berges de la Berre », de 19 750.50 € TTC et pour la tranche optionnelle « mise à jour du préprogramme de 2004 », de 5 760.00 € TTC.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_124-DE

Monsieur le Président précise que, conformément à la convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il convient aujourd'hui de désigner :

- pour le comité technique, un élu par commune concernée, à savoir : Valaurie, Chantemerle lès Grignan, Réauville, Grignan, Taulignan, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset, Saint Pantaléon les Vignes (9 élus).
- pour le comité de pilotage, 3 élus parmi les 9 précédents.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, se sont portés candidats, pour la Commune de Valaurie : Monsieur Luc CHAMBONNET, pour la Commune de Chantemerle lès Grignan : Monsieur Jacques ORTIZ, pour la Commune de Réauville : Madame le Maire ou son représentant, pour la Commune de Grignan : Monsieur Gérard BICHON, pour la Commune de Taulignan : Monsieur Abel RIXTE, pour la Commune de Montbrison sur Lez : Monsieur Alain LE ROUX, pour la Commune de Le Pègue : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Rousset les Vignes : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Saint Pantaléon les Vignes : Madame Céline LASCOMBES.

Monsieur le Président précise en outre que, sont candidats au Comité de pilotage : Messieurs CHAMBONNET et BICHON et Madame LASCOMBES.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le Président entendu,**

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**Et ce, par quarante-et-un (41) voix pour et une (1) abstention,**

**DECIDE** de désigner les élus référents siégeant au Comité Technique et au Comité de Pilotage pour le suivi de l'étude de faisabilité technique et financière des aménagements des berges de la Berre dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** pour siéger au Comité Technique :

pour la Commune de Valaurie : Monsieur Luc CHAMBONNET, pour la Commune de Chantemerle lès Grignan : Monsieur Jacques ORTIZ, pour la Commune de Réauville : Madame le Maire ou son représentant, pour la Commune de Grignan : Monsieur Gérard BICHON, pour la Commune de Taulignan : Monsieur Abel RIXTE, pour la Commune de Montbrison sur Lez : Monsieur Alain LE ROUX, pour la Commune de Le Pègue : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Rousset les Vignes : Monsieur le Maire ou son représentant, pour la Commune de Saint Pantaléon les Vignes : Madame Céline LASCOMBES.

**DESIGNE** pour siéger au Comité de Pilotage :

Messieurs CHAMBONNET et BICHON et Madame LASCOMBES.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_125-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	26
Excusés : .....	17
Absents : .....	1
Procurations : ...	14
Suppléants : .....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

#### **Etaient Présents :**

##### **Mesdames :**

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

##### **Messieurs :**

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

#### **Etait absente :**

**Madame S. BARRAS**

#### **Etaient absents excusés :**

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-125 : Voies Douces - Mise à jour du préprogramme 2004 portant sur l'ancienne voie ferrée « Pierrelatte-Nyons », tronçon Montségur sur Lauzon / Saint Pantaléon les Vignes - Désignations des élus référents.

Monsieur le Président rappelle que, suite au lancement d'une consultation portant sur l'aménagement de voies douces sur le territoire, le Conseil Communautaire a, en séance du 16 septembre dernier, retenu l'offre du groupement Trait d'Union / Indiggo, pour la tranche ferme « étude de faisabilité technique et financière portant sur la voie douce des berges de la Berre », de 19 750.50 € TTC et pour la tranche optionnelle « mise à jour du préprogramme de 2004 », de 5 760.00 € TTC.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_125-DE

Monsieur le Président précise que, conformément à la convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il convient aujourd'hui de désigner :

- o pour le comité technique, 3 élus parmi les six communes concernées, à savoir : Montségur sur Lauzon, Chamaret, Colonzelle, Grillon, Valréas et Saint Pantaléon les Vignes.
- o pour le comité de pilotage : 1 élu parmi les 3 précédents.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, se sont portés candidats, pour la Commune de Montségur sur Lauzon : Monsieur Sylvain GUILLEMAT, pour la Commune de Chamaret : Monsieur Maurice BOISSOUT, pour la Commune de Grillon : Monsieur Jacques SZABO.

Monsieur le Président précise en outre qu'est candidat au Comité de pilotage : Monsieur Sylvain GUILLEMAT

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, par quarante-et-un (41) voix pour et une (1) abstention,**

**DECIDE** de désigner les élus référents siégeant au Comité Technique et au Comité de Pilotage pour le suivi de la mise à jour du préprogramme 2004 portant sur l'ancienne voie ferrée « Pierrelatte-Nyons », tronçon Montségur sur Lauzon / Saint Pantaléon les Vignes dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** pour siéger au Comité technique :  
Pour la Commune de Montségur sur Lauzon : Monsieur Sylvain GUILLEMAT, pour la Commune de Chamaret : Monsieur Maurice BOISSOUT, pour la Commune de Grillon : Monsieur Jacques SZABO.

**DESIGNE** pour siéger au Comité de Pilotage : Monsieur Sylvain GUILLEMAT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_126-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	26
Excusés :.....	17
Absents : .....	1
Procurations :...	14
Suppléants :.....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etai ent absents excusés :

Madame M.J. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme M.H. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-126 : Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville - Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.**

Monsieur le Président expose que les sites de la Sablière fossilifère et de la zone humide la Glacière de Réauville, « Espaces naturels sensibles », font aujourd'hui l'objet d'un programme d'actions porté par la Commune, portant sur deux volets :

- o la création d'un circuit pédagogique facilement accessible et intégrant les lieux remarquables du village : bornes et plaques

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_126-DE

directionnelles, panneau d'accueil, pupitres bois, panneaux d'interprétation...

- o la protection et la préservation durables des sites : aménagements tels que blocages rocheux, bourrelets anti-érosion, terrassement sentier...

Ce programme a reçu récemment un avis favorable lors du dernier Comité de Pilotage réuni en Région dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.).

Monsieur le Président précise que la commune de Réauville en est le Maître d'Ouvrage et que le coût prévisionnel du programme présenté en Région est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Mise en œuvre du programme d'actions « Sablière et Glacière » à Réauville	34.450,80€	Commune de Réauville - 23.85%	8.216,80€
		Département de la Drôme - 36.15%	12.454€
		CDDRA - 40%	13.780€
<b>TOTAL</b>	<b>34.450,80€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34.450,80€</b>

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes dans le cadre du C.D.D.R.A et la Commune de Réauville demandent l'appui de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et proposent au Conseil Communautaire de bien vouloir confirmer l'intérêt touristique et pédagogique du projet pour l'ensemble du territoire et, au-delà, d'approuver le programme d'actions prévu pour la préservation et la mise en valeur des deux sites de la Sablière et de la Glacière.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'intérêt touristique et pédagogique du programme d'actions porté par la Commune de Réauville sur les sites de la Sablière fossilifère et de la zone humide la Glacière, « Espaces naturels sensibles ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

**09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_127-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	26
Excusés :.....	17
Absents : .....	1
Procurations :...	14
Suppléants :.....	2

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myrlam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

**Messieurs :**

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

**Etait absente :**

Madame S. BARRAS

**Etaient absents excusés :**

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-127 : Demande de dérogation au repos dominical 2016  
Domaine Eygubelle, SARL W Distribution, 26 230 Valaurie - Avis de la  
Communauté de Communes.**

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, portant sur les demandes de dérogation au repos dominical, la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit de solliciter l'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune intéressée est membre.

En effet, l'article L.3332-21 du Code du Travail modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 stipule en son premier alinéa : « Les autorisations prévues à l'article L. 3132-20 sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, après avis

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_127-DE

*du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune. »*

Ainsi, la DIRECCTE Rhône-Alpes, Unité territoriale Drôme, sollicite l'avis de la CCEPPG quant à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

L'entreprise « Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION » propose un tourisme de découverte économique reposant sur la fabrication et la vente de sirops et de liqueurs.

La demande de dérogation est déposée pour toute l'année 2016 et concerne 5 personnes. Les horaires pratiqués les dimanches seraient :

- d'avril à octobre : 10h à 19h
- de novembre à mars : 10h à 18h

L'entreprise prévoit l'embauche de quatre saisonniers à temps partiel. Le repos hebdomadaire obligatoire serait donné par roulement à tout le personnel.

L'entreprise « Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION » respectera la convention collective et appliquera une majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due.

Les justificatifs de la demande de dérogation faite par la SARL W DISTRIBUTION, sont les suivants :

- être ouvert le dimanche au même titre que d'autres sites touristiques des environs.
- réalisation de 20% du chiffre d'affaire le dimanche, voire plus de 25% de novembre à mars.
- impact de l'ouverture dominicale dans la pérennité de l'entreprise

Il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de donner son avis sur la demande de dérogation formulée par cette entreprise de Valaurie.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**APPROUVE la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_128-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	26
Excusés : .....	18
Absents : .....	1
Procurations : ...	14
Suppléants : .....	2

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

**Messieurs :**

D. BARBER - J.P. BIZARD - M. BOISSOUT - T. DANIEL - L. CHAM BONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD  
M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J. ORTIZ - J. PERTEK  
B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

**Etaient absente :**

Madame S. BARRAS

**Etaient absents excusés :**

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-128 : Budget Annexe Gestion Déchets REOM 2015 -  
Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une décision modification au budget annexe Gestion Déchets REOM 2015, portant sur des mouvements de crédits.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-huit (28) voix pour et quatorze (14) abstentions,

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_128-DE

**APPROUVE** les modifications suivantes au budget annexe Gestion Déchets REOM 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	33.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	33.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6152 : Entretien réparations sur biens immobiliers	0.00 €	1 562.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Assurances multirisques	546.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	2 266.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	65 193.98 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	1 477.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	346.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	2.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursements de frais	30 421.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>34 743.98 €</b>	<b>67 136.98 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 772.00 €
R-7087 : Remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 958.00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 474.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits, prestat° de services</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 204.00 €</b>
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>135.00 €</b>
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur op. gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 054.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 054.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 743.98 €</b>	<b>67 136.98 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>32 393.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 781.26 €
D-2315 : Installations, matériel et outillages techniques	0.00 €	6 781.26 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 781.26 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 781.26 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 781.26 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 781.26 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>39 174.26 €</b>		<b>39 174.26 €</b>

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	25
Excusés :.....	18
Absents : .....	1
Procurations :...	15
Suppléants :.....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS  
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2015-129 : Restitution de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement collectif - Production & distribution d'eau potable » par la Communauté de Communes aux communes de GRILLON, RICHERENCHES, VALREAS, VISAN

Le Président expose à l'Assemblée que, compte tenu :

- Du transfert par les communes, au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, à la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes des compétences « Production & distribution d'eau potable » et « Assainissement Collectif » du

- territoire ; transfert entraînant de fait la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Enclave des Papes,
- Des délibérations de la CCEP en date du 28 Septembre 2010 portant mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de ces compétences, n° 2010-81 (Grillon), n° 2010-87 (Valréas), n° 2010-91 (Richerenches) et n° 2010-92 (Visan) et des procès-verbaux qui étaient joints,
  - De l'Arrêté inter-préfectoral n° 2013-136-002 (84) & 2013-136-0012 (26) prescrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Enclave des Papes et celle du Pays de Grignan avec intégration de la Commune de Grignan au 1<sup>er</sup> Janvier 2014,
  - Des délibérations prises le 20 Mars 2014 décidant de la restitution des compétences optionnelles, n° 2014-108 pour « *la Production & la distribution d'eau potable* » et n° 2014-109 pour « *l'Assainissement Collectif* » à la date du 8 Avril 2014,
  - De la délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014 déterminant une clé de répartition pour les écritures liées à la production & distribution d'eau potable et à l'assainissement collectif,
  - Des délibérations en date du 22 Juillet 2014 portant approbation du compte administratif 2014, n° 2014-217 du Budget Annexe adduction d'eau potable et n° 2014-218 du Budget Annexe d'assainissement collectif,
  - Des délibérations en date du 22 Juillet 2014 portant dissolution des budgets annexes, n° 2014-221 pour l'adduction d'eau et n° 2014-222 pour l'assainissement collectif,
  - De la délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014 portant restitution des emprunts liés aux compétences « Production & distribution d'eau potable et Assainissement Collectif »,
  - De la délibération n° 2014-236 du 23 septembre 2014 portant versement aux communes, des excédents de clôture des budgets annexes de l'adduction d'eau et de l'assainissement collectif,
  - De l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale : 1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ; 2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ..... Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence .....].*

Il convient, vu ce qui précède, de restituer aux communes les biens mis à disposition augmentés de ceux réalisés au titre de ces compétences entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 07 Avril 2014, ainsi que les moyens de financement qui y sont liés.

A cet effet, un certificat a été établi par commune, détaillant les biens restitués ainsi que les subventions liées.

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer les certificats de restitution des biens meubles et immeubles liés à l'exercice des compétences Production & la distribution d'eau potable et Assainissement Collectif.

**PRECISE** que ces biens sont désormais inscrits dans l'inventaire communal.

**DEMANDE** au trésorier de procéder aux opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**





Au 08 Avril 2014

## RESTITUTION COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BUDGET cibles : COMMUNE GRILLON		BUDGET cibles : COMMUNE VALREAS		BUDGET cibles : COMMUNE VALRICHES		BUDGET cibles : COMMUNE VIAN		RESTE BUDGET CCEPPG	
COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT
1312	213 221.24	1312	2 410.90	1312	2 410.90	1312		1312	0.00
1313	167 061.55	1313	28 376.30	1313	28 376.30	1313		1313	0.00
1318	932 942.05	1318	22 867.35	1318	22 867.35	1318	165 381.60	1318	0.00
13912	466.00	13912	466.00	13912		13912		13912	0.00
13913	3 438.00	13913	3 438.00	13913		13913		13913	0.00
13918	128 409.26	13918	125 537.26	13918		13918	2 872.00	13918	0.00
1641	59 788.26	1641	14 659.24	1641	14 659.24	1641		1641	0.00
16811	22 206.16	16811		16811		16811	45 129.02	16811	0.00
2111	6 069.70	2111	6 069.70	2111		2111	22 206.16	2111	0.00
2158	19 701.19	2158		2158	19 701.19	2158		2158	0.00
21532	1 965.25	21532		21532	1 965.25	21532		21532	0.00
21532	664 818.03	21532	445 352.22	21532	108 947.36	21532	19 723.67	21532	0.00
21718	139 027.27	21718	6 346.46	21718		21718	132 680.81	21718	0.00
21728	48 930.13	21728		21728		21728		21728	0.00
21751	4 430 130.54	21751	1 453 943.88	21751	107 060.07	21751	48 930.13	21751	0.00
217538	5 636 079.77	217538	512 367.43	217538	281 311.01	217538	1 308 182.87	217538	0.00
2184	1 451.94	2184		2184		2184		2184	1 451.94
2313	109 662.45	2313		2313	596.64	2313	109 662.45	2313	0.00
2315	10 226.19	2315		2315		2315	6 593.52	2315	0.00
2317	0.00	2317		2317		2317		2317	0.00
281532	391.70	281532		281532		281532	391.70	281532	0.00
281532	437.42	281532		281532		281532		281532	0.00
281728	22 477.64	281728		281728		281728		281728	0.00
281751	2 071 731.08	281751	110 937.37	281751	99 479.49	281751	1 653 751.66	281751	0.00
2817538	2 647 286.85	2817538	235 105.15	2817538	103 668.75	2817538	1 857 098.26	2817538	0.00
28184	1 451.94	28184		28184		28184		28184	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>17 200 376.72</b>	<b>9 130 995.00</b>	<b>4 897 515.08</b>	<b>2 781 508.40</b>	<b>3 781 508.40</b>	<b>1 659 400.94</b>	<b>689 133.69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 989 381.36</b>

Le Président de la CCEPPG,

En préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 Dec. 2015

ID: 4-200040681-20151127-2015\_129-DE

Au 08 Avril 2014

## RESTITUTION COMPETENCE PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE

BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET			
COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	DEBIT	COMPTES	CREDIT		
1313	50 948.18	1313	21 376.45	1313	47 868.75	1313	2 667.33	1313	1318	1318	2 667.33	1313	2 667.33	1313	412.10	1313	0.00	1313	0.00	1313	0.00	1313	0.00
1318	304 595.63	1318	2 152.45	1318	5 466.25	1318	237 947.73	1318	13913	1318	237 947.73	1318	237 947.73	1318	39 805.20	1318	0.00	1318	0.00	1318	0.00	1318	0.00
13913	1 948.00	13913	81.09	13913	1 948.00	13913	1 500.44	13913	1641	1641	1 500.44	13913	1 500.44	13913	231.82	13913	0.00	13913	0.00	13913	0.00	13913	0.00
13918	3 965.80	1641	0.00	1641	8 140.67	1641	150 635.18	1641	1678	1678	20 300.35	1641	150 635.18	1641	23 273.12	1641	0.00	1641	0.00	1641	0.00	1641	0.00
1641	182 048.97	2051	153 278.65	2051	1 097.08	2051	0.00	2051	2118	2118	0.00	2051	0.00	2051	3 136.40	2051	6 179.22	2051	6 179.22	2051	6 179.22	2051	6 179.22
1678	24 533.83	2118	30 081.29	2118	1 881.23	2118	42 002.80	2118	21531	21531	338 951.37	2118	42 002.80	2118	33 572.61	2118	0.00	2118	0.00	2118	0.00	2118	0.00
2051	6 179.22	21718	205 679.00	21718	338 951.37	21718	3 594 126.32	21718	21758	21758	742 857.86	21718	3 594 126.32	21718	947 220.90	21718	0.00	21718	0.00	21718	0.00	21718	0.00
2118	77 456.64	21758	420 985.30	21758	38 132.25	21758	742 857.86	21758	2188	2188	71.36	21758	742 857.86	21758	114 771.46	21758	0.00	21758	0.00	21758	0.00	21758	0.00
21531	5 033 577.24	2188	7 809.62	2188	71.36	2188	1 320.48	2188	2315	2315	3 688.95	2188	1 320.48	2188	204.01	2188	1 381.38	2188	1 381.38	2188	1 381.38	2188	1 381.38
21718	30 081.29	2317	0.00	2317	1 269.75	2317	46 377.15	2315	2317	2317	1 269.75	2315	46 377.15	2315	6 820.61	2315	0.00	2315	0.00	2315	0.00	2315	0.00
21758	205 679.00	266	28 395.43	266	1 269.75	266	23 495.61	266	275	275	34 331.05	266	23 495.61	266	3 630.07	266	0.00	266	0.00	266	0.00	266	0.00
217538	1 316 746.87	275	34 331.05	275	1 269.75	275	34 331.05	275	28051	28051	3 627.50	275	34 331.05	275	3 630.07	275	0.00	275	0.00	275	0.00	275	0.00
2188	2 977.23	28051	6 179.22	28051	3 627.50	28051	891.79	28051	281531	281531	891.79	28051	891.79	28051	0.00	28051	0.00	28051	0.00	28051	0.00	28051	6 179.22
2315	64 696.33	281531	1 785 182.89	281531	111 061.25	281531	1 399 452.18	281531	281531	281531	1 399 452.18	281531	1 399 452.18	281531	267 672.80	281531	0.00	281531	0.00	281531	0.00	281531	0.00
2317	0.00	281531	146 312.80	281531	111 061.25	281531	1 399 452.18	281531	281758	281758	8 451.83	281531	1 399 452.18	281531	25 540.89	281758	0.00	281758	0.00	281758	0.00	281758	0.00
266	28 395.43	281758	433 219.06	281758	8 451.83	281758	165 313.30	281758	2817538	2817538	8 451.83	2817538	165 313.30	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00
275	34 331.05	2817538	1 381.38	2817538	8 451.83	2817538	165 313.30	2817538	281788	281788	8 451.83	2817538	165 313.30	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00	2817538	0.00
28051	6 179.22	281788	1 381.38	281788	8 451.83	281788	165 313.30	281788	28188	28188	8 451.83	281788	165 313.30	281788	0.00	281788	0.00	281788	0.00	281788	0.00	281788	0.00
281531	1 785 182.89	TOTAL	6 805 039.10	TOTAL	386 074.00	TOTAL	1 977 207.66	TOTAL	TOTAL	TOTAL	1 977 207.66	TOTAL	1 977 207.66	TOTAL	359 840.51	TOTAL	7 560.60						
281531	146 312.80																						
281758	433 219.06																						
2817538	1 381.38																						
281788	1 381.38																						
28188	1 381.38																						

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 Dec. 2015



ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE





ETAT DE L'ACTIF 2014 - COMMUNES EX SIAEP

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application cié répartition)

Code Bien	Designation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Cote Acquisition	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	VISAN			RICHERENCHES			VALREAS		
									Montant VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.
<b>Total 2051</b>					<b>0.00</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AFP-SIAE35	Droits d'eau St du Lez	AFP-TERRAIN-000004	31/12/1996	2118	15 244.90	0	0.00	0.00	1 948.91	1 948.91	0.00	681.70	681.70	0.00	12 614.29	0.00	12 614.29
AFP-SIAE36	La Roche Saint-Secret	AFP-TERRAIN-000005	31/12/1996	2118	12 428.46	0	0.00	0.00	1 588.85	1 588.85	0.00	555.76	555.76	0.00	10 283.84	0.00	10 283.84
AFP-SIAE37	Lieu-dit Frigollet Visan	AFP-TERRAIN-000006	31/12/1996	2118	27 813.28	0	0.00	0.00	27 813.28	27 813.28	0.00						
AFP-SIAE38	Réservoir Valréas	AFP-TERRAIN-000002	31/12/1996	2118	2 524.36	0	0.00	0.00	381.12	381.12	0.00				2 524.36	0.00	2 524.36
AFP-SIAE39	Réservoir Visan	AFP-TERRAIN-000003	31/12/1996	2118	381.12	0	0.00	0.00			0.00						
AFP-SIAE40	Nouveau réservoir Montplaisir Valréas	AFP-TERRAIN-000007	31/12/2003	2118	4 668.00	0	0.00	0.00	4 668.00	4 668.00	0.00				4 668.00	0.00	4 668.00
AFP-SIAE41	Plan de Bacon la Roche Saint-Secret	AFP-TERRAIN-000008	31/12/2004	2118	5 981.58	0	0.00	0.00	5 981.58	5 981.58	0.00	267.48	267.48	0.00	4 949.42	0.00	4 949.42
AFP-SIAE42	Terrain réservoir	AFP-TERRAIN-000009	31/12/2007	2118	8 414.94	0	0.00	0.00	1 075.76	1 075.76	0.00	376.29	376.29	0.00	6 962.88	0.00	6 962.88
<b>Total 2118</b>					<b>77 456.64</b>				<b>33 572.60</b>	<b>33 572.60</b>	<b>0.00</b>	<b>1 881.23</b>	<b>1 881.23</b>	<b>0.00</b>	<b>42 002.79</b>	<b>0.00</b>	<b>42 002.79</b>
AFP-SIAE62	Valréas - Branché Route du Pègue	AFP-BRCHT-000005	31/12/2003	21531	1 040.31	0	0.00	0.00	1 040.31	1 040.31	0.00				1 040.31	0.00	1 040.31
<b>Total 21531</b>					<b>1 040.31</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 040.31</b>	<b>0.00</b>	<b>1 040.31</b>
AFP-SIAE03	Programme 1976	AFP-RESEAU-000005	31/12/1978	21561	90 231.52	25	2 255.79	49 627.36	11 555.19	6 344.36	5 190.83	2 219.18	1 815.69	74 661.46	41 063.82	33 597.64	
AFP-SIAE04	Programme 1979	AFP-RESEAU-000006	31/12/1981	21561	211 932.18	28	5 298.30	116 562.64	27 093.39	14 901.35	12 192.03	9 476.95	4 264.63	175 361.84	96 448.96	78 912.88	
AFP-SIAE05	Programme 1979 Visan/Richerenches conditionnel	AFP-RESEAU-000008	31/12/1982	21561	73 044.42	29	1 826.11	40 174.42	54 113.46	29 763.49	24 351.96	18 928.96	10 410.93	8 518.04			
AFP-SIAE06	Programme 1985	AFP-RESEAU-000012	31/12/1983	21561	223 288.72	30	5 582.22	121 502.73	28 545.20	13 012.31	9 984.78	5 433.23	4 551.56	184 758.73	100 536.61	84 222.13	
AFP-SIAE07	Programme 1983	AFP-RESEAU-000010	31/12/1984	21561	82 035.26	31	2 050.88	45 119.37	10 487.38	4 719.32	3 668.36	2 017.60	1 650.76	67 879.52	37 333.72	30 545.80	
AFP-SIAE08	Programme 1984	AFP-RESEAU-000011	31/12/1985	21561	96 840.80	32	2 421.02	53 262.44	12 380.12	6 809.06	5 571.05	4 330.42	1 948.69	80 130.26	44 071.64	36 058.62	
AFP-SIAE09	Programme 1985	AFP-RESEAU-000012	31/12/1986	21561	134 126.78	33	3 353.17	73 769.74	17 146.75	9 430.72	7 716.04	5 997.74	2 698.98	110 982.29	61 040.27	49 942.02	
AFP-SIAE10	Programme 1986	AFP-RESEAU-000013	31/12/1987	21561	101 766.73	34	2 544.17	55 971.72	13 009.85	7 155.42	5 854.43	4 550.69	2 047.81	84 206.19	46 313.42	37 892.77	
AFP-SIAE11	Programme 1986 complément	AFP-RESEAU-000014	31/12/1988	21561	30 079.72	31	751.99	16 543.81	3 845.39	2 114.96	1 730.43	1 345.07	605.28	24 889.26	13 689.06	11 200.20	
AFP-SIAE12	Programme 1987	AFP-RESEAU-000015	31/12/1989	21561	114 954.79	36	2 873.87	63 225.14	14 695.81	8 082.69	6 613.11	5 140.42	2 313.19	95 118.56	52 315.21	42 803.35	
AFP-SIAE13	Programme 1988	AFP-RESEAU-000016	31/12/1990	21561	176 016.72	37	4 400.42	96 809.22	22 501.96	12 376.08	10 125.88	7 870.92	4 329.01	145 643.84	80 104.13	65 539.71	
AFP-SIAE14	Programme 1989 complémentaire	AFP-RESEAU-000017	31/12/1991	21561	24 157.07	38	603.33	13 286.43	3 086.24	1 698.54	1 389.70	1 080.23	486.10	19 988.60	10 993.77	8 994.84	
AFP-SIAE15	Programme 1990	AFP-RESEAU-000018	31/12/1991	21561	53 509.00	38	1 337.73	29 430.01	6 840.58	3 762.33	3 078.26	2 392.76	1 076.74	44 275.66	24 351.66	19 923.00	
AFP-SIAE16	Programme 1989	AFP-RESEAU-000019	31/12/1992	21561	71 796.17	39	1 794.90	39 487.84	9 178.41	5 048.12	4 130.29	3 210.50	1 444.73	59 407.25	32 673.94	26 733.31	
AFP-SIAE17	Programme 1991	AFP-RESEAU-000020	31/12/1992	21561	131 047.92	39	3 276.20	72 076.38	16 753.15	9 214.24	7 538.91	5 860.06	2 637.03	108 434.71	59 639.11	48 795.60	
AFP-SIAE18	Programme 1992	AFP-RESEAU-000021	01/01/1994	21561	139 578.97	40	3 489.47	73 278.90	17 843.76	9 367.97	8 475.79	6 241.54	2 964.73	115 493.67	60 634.13	54 859.54	
AFP-SIAE19	Programme 1993 Visan	AFP-RESEAU-000022	01/01/1994	21561	46 235.04	40	1 155.88	24 273.45	46 235.04	21 961.59	21 961.59						
AFP-SIAE20	Programme 1993 Richerenches	AFP-RESEAU-000023	01/01/1995	21561	47 717.76	40	1 192.94	23 858.83				47 717.76	23 858.83				
AFP-SIAE21	Programme inondation 94 travaux extrême urgence	AFP-RESEAU-000025	01/01/1998	21561	220 788.56	40	5 519.71	93 835.09	126 953.47	11 995.87	16 229.72	9 872.98	4 196.02	182 689.99	77 643.21	105 046.78	
AFP-SIAE22	Programme inondation 94/95/96 BC 1	AFP-RESEAU-000026	01/01/1999	21561	234 839.17	40	5 870.98	93 935.66	140 903.49	30 021.81	12 008.73	10 501.28	6 300.77	194 316.07	77 736.44	116 581.63	
AFP-SIAE23	Programme inondation 94/95/96 BC 2 à 3	AFP-RESEAU-000024	01/01/2000	21561	360 366.91	40	9 009.17	135 137.56	225 229.35	17 275.97	28 793.29	16 114.50	6 042.93	298 183.15	111 818.66	186 364.49	

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Recu en préfecture le 04/12/2015



AEP-SIAE25	Programme inondation 94/95/96 Bc4 à 7	AEP-RESEAU-000027	01/01/2003	21561	377 763,00	40	9 444,07	113 328,84	264 434,16	48 293,18	14 487,95	33 805,23	16 892,40	5 067,72	11 824,68	312 577,43	93 773,18	218 804,25
AEP-RESEAU-071	Programme 1982	AEP-RESEAU-00009	01/01/1993	21561	76 502,88	31	1 912,57	40 163,99	36 338,89	9 780,12	5 134,56	4 645,56	3 420,97	1 796,01	1 624,96	63 301,79	33 233,42	30 068,37
AEP-SIAE41	Programme avant 1959	AEP-RESEAU-000045	31/12/1959	21561	17 413,15	0	0,00	0,00	17 413,15	2 226,10	0,00	2 226,10	778,66	0,00	778,66	14 408,39	0,00	14 408,39
AEP-SIAE42	Programme 1958/1959	AEP-RESEAU-000046	31/12/1959	21561	117 877,24	5	0,00	20 628,52	97 248,72	15 069,41	2 637,15	12 432,27	5 271,11	922,44	4 348,66	97 536,72	17 068,93	80 467,79
AEP-SIAE43	Programme 1960/1962	AEP-RESEAU-000047	31/12/1962	21561	233 862,89	9	0,00	52 619,15	181 243,74	29 897,00	6 726,83	23 170,18	10 457,63	2 352,97	8 104,66	193 508,26	43 538,36	149 968,90
AEP-SIAE44	Programme triennal 1961/1963	AEP-RESEAU-000048	31/12/1963	21561	104 373,30	10	0,00	26 093,32	78 279,98	13 343,07	3 335,77	10 007,30	4 667,25	1 166,81	3 500,44	86 562,98	21 590,74	64 772,24
AEP-SIAE45	Programme triennal 1964/1965	AEP-RESEAU-000049	31/12/1967	21561	51 917,43	14	0,00	18 171,12	33 746,31	6 637,12	2 322,99	4 314,12	2 321,59	812,56	1 509,03	42 958,72	15 035,57	27 923,15
AEP-SIAE01	Programme 1966/1969	AEP-RESEAU-000003	31/12/1972	21561	176 071,91	19	0,00	83 634,11	92 437,80	22 509,01	10 691,77	11 817,24	7 873,39	3 739,86	4 133,53	145 689,51	69 302,48	76 487,03
AEP-SIAE02	Programme Valréas/Richerches	AEP-RESEAU-000004	31/12/1976	21561	145 010,11	23	3 625,25	79 755,53	65 254,58			7 438,88		4 089,18	3 345,70	137 575,23	75 666,35	61 908,88
AEP-SIAE47	Cours Jean Jaurès Valréas	AEP-RESEAU-000057	31/12/2002	21561	38 045,15	0	0,00	0,00	38 045,15							38 045,15	0,00	38 045,15
AEP-SIAE46	Avenue portail neuf Visan	AEP-RESEAU-000056	31/12/2003	21561	34 927,99	0	0,00	0,00	34 927,99	34 927,99	0,00	34 927,99						
AEP-SIAE49	Cours Ti voli Valréas	AEP-RESEAU-000051	31/12/2004	21561	69 140,99	0	0,00	0,00	69 140,99							69 140,99	0,00	69 140,99
AEP-SIAE50	Place Bellevue Visan	AEP-RESEAU-000052	31/12/2005	21561	43 930,64	0	0,00	0,00	43 930,64	43 930,64	0,00	43 930,64						
AEP-SIAE48	Valréas - Réseau alimentation réservoir Montplaisir	AEP-RESEAU-000050	31/12/2002	21561	6 378,42	0	0,00	0,00	6 378,42							6 378,42	0,00	6 378,42
AEP-SIAE55	Valréas - La Grèze	AEP-RESEAU-000073	31/12/2004	21561	21 265,98	0	0,00	0,00	21 265,98							21 265,98	0,00	21 265,98
AEP-SIAE56	Remplacement conduite RD 46 Valréas	AEP-RESEAU-000074	31/12/2008	21561	7 890,50	0	0,00	0,00	7 890,50							7 890,50	0,00	7 890,50
AEP-SIAE60	Protection captage Roux	AEP-CAPTAGE-000005	31/12/2001	21561	233,08	0	0,00	0,00	233,08	29,80	0,00	29,80	10,42	0,00	10,42	192,86	0,00	192,86
AEP-SIAE58	Schéma directeur	AEP-SCHEMA-000001	31/12/2008	21561	15 667,60	0	0,00	0,00	15 667,60	2 002,94	0,00	2 002,94	700,61	0,00	700,61	12 964,05	0,00	12 964,05
AEP-SIAE57	Richerches - Réfection réseau	AEP-RESEAU-000075	31/12/2008	21561	35 690,90	0	0,00	0,00	35 690,90						35 690,90			
AEP-SIAE52	Visan - Chemin Notre Dame des Vignes	AEP-RESEAU-000059	31/12/2008	21561	79 930,03	0	0,00	0,00	79 930,03	79 930,03	0,00	79 930,03						
AEP-SIAE53	SIAE - Pilotage et conduite d'étude	AEP-RESEAU-000071	31/12/2008	21561	8 225,27	0	0,00	0,00	8 225,27	1 051,52	0,00	1 051,52	367,81	0,00	367,81	6 805,94	0,00	6 805,94
AEP-SIAE54	Valréas - Marché à BOC Usine Tiroclàs	AEP-RESEAU-000072	31/12/2008	21561	11 324,45	0	0,00	0,00	11 324,45							11 324,45	0,00	11 324,45
<b>Total 21561</b>					<b>4 337 797,12</b>		<b>81 590,74</b>	<b>1 765 563,34</b>	<b>2 572 233,78</b>	<b>729 240,26</b>	<b>258 261,32</b>	<b>470 978,95</b>	<b>274 208,42</b>	<b>309 794,26</b>	<b>164 414,16</b>	<b>3 334 348,42</b>	<b>1 397 507,79</b>	<b>1 938 840,66</b>
<b>Total 21718</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 21758</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 21752</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AEP-SIAE28	Forage Bavène	AEP-CAPTAGE-000002	01/01/2006	217561	363 550,56	40	9 088,96	81 800,64	281 757,92	46 477,28	10 457,38	36 019,90	16 257,22	3 657,87	12 599,34	300 824,06	67 685,38	233 138,68
AEP-SIAE26	Programme 1998/1999/2000	AEP-RESEAU-000028	01/01/2006	217561	374 757,15	40	9 368,93	84 370,37	290 436,78	47 908,91	10 779,51	37 129,40	16 757,98	3 770,55	12 987,44	310 090,26	69 770,32	240 319,94
AEP-SIAE29	Etude diagnostic sectorisation	AEP-RESEAU-000030	31/01/2006	217561	114 432,20	40	2 860,81	22 886,48	91 545,72	14 629,00	2 925,80	11 703,19	5 117,05	1 023,41	4 093,64	94 686,15	18 937,26	75 748,89
AEP-SIAE27	Travaux extension Visan-Valréas	AEP-RESEAU-000029	01/01/2006	217561	43 013,66	40	1 022,65	10 298,53	32 715,13	5 756,26	1 378,19	4 378,07				37 257,40	8 920,34	28 337,06
<b>Total 21751</b>					<b>895 761,57</b>		<b>22 341,35</b>	<b>199 306,02</b>	<b>696 455,55</b>	<b>114 771,45</b>	<b>25 540,88</b>	<b>89 230,56</b>	<b>38 132,25</b>	<b>8 451,83</b>	<b>29 680,42</b>	<b>742 857,87</b>	<b>165 313,30</b>	<b>577 544,57</b>

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015  
Reçu en préfecture le 04/12/2015  
Affiché le **09 DEC. 2015**  
ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

## RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

### CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

#### COMMUNE DE GRILLON

##### PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

*1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;*

*2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ..... Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence .....]....*

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **GRILLON**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015



ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

## **BIENS RESTITUÉS**

### **AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –**

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

### **AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –**

- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées.

## **SUBVENTIONS LIEES**

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires <sup>2</sup>

A

Le

Pour l'E.P.C.I.  
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,  
Le Maire,

<sup>2</sup> Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

ETAT DE L'ACTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE GRILLON

Code Bien	Désignation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Compt. Mutuel	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort	Montant Amort Pratique	Montant VNC	GRILLON			RICHERENCHES			VAI REAS			VISAN					
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC			
AS-Gr121	Grillon - St Martin zone relèvement 2C 2B7 Zone III	AS-TERBAN-000000026	13/07/2012	2111	3 700,95	0	0,00	0,00	3 700,95	0,00	3 700,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AS-SV140	Grillon - Ch. des Boudes près de relais 2A14.2 D	AS-TERBAN-000000031	27/11/2013	2111	2 778,75	0	0,00	0,00	2 778,75	0,00	2 778,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL 2111</b>				<b>6 069,70</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 069,70</b>	<b>0,00</b>	<b>6 069,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 2151</b>				<b>445,56</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>445,56</b>	<b>0,00</b>	<b>445,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AS-Gr109	Marché Assain. 2009	AS-RESEAU-000000051	31/12/2009	2315	445,56	0	0,00	0,00	445,56	0,00	445,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr110	Marchés 2010	AS-RESEAU-000000055	16/04/2010	2315	4 572,47	0	0,00	0,00	4 572,47	0,00	4 572,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr111	Grillon-Ch. Chêne vert	AS-RESEAU-000000057	13/07/2010	2315	7 430,72	0	0,00	0,00	7 430,72	0,00	7 430,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr120	Grillon-Ch. Grillon/Visp (Lamain)	AS-RESEAU-000000059	13/07/2010	2315	11 608,01	0	0,00	0,00	11 608,01	0,00	11 608,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr122	Grillon-Ch. Bœufs / St-Aliment	AS-RESEAU-000000059	25/10/2010	2315	150 012,66	0	0,00	0,00	150 012,66	0,00	150 012,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr124	Grillon-Ch. Argeller / St-Martin	AS-RESEAU-000000058	25/10/2010	2315	144 040,97	0	0,00	0,00	144 040,97	0,00	144 040,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr124	Grillon-Chemin de la Bourgade	AS-RESEAU-000000054	13/12/2013	2315	58 461,59	0	0,00	0,00	58 461,59	0,00	58 461,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr141	Grillon - Rebâ. Place de la Bourgade	AS-RESEAU-000000060	18/09/2014	2315	37 941,19	0	0,00	0,00	37 941,19	0,00	37 941,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr142	Grillon - St. Chemin Escarpier	AS-RESEAU-000000060			447 491,88		0,00	0,00	447 491,88	0,00	447 491,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL 2152</b>				<b>447 491,88</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>447 491,88</b>	<b>0,00</b>	<b>447 491,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 21562</b>				<b>4 514,82</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 514,82</b>	<b>0,00</b>	<b>4 514,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AS-Gr126	Grillon-STEP	AS-TERBAN-000000010	01/01/1973	21718	1 831,64	0	0,00	0,00	1 831,64	0,00	1 831,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr127	Grillon-STEP	AS-TERBAN-000000011	01/01/1995	21718	6 346,46	0,00	0,00	0,00	6 346,46	0,00	6 346,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL 21718</b>				<b>6 346,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 346,46</b>	<b>0,00</b>	<b>6 346,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total 21728</b>				<b>79 273,45</b>	<b>25</b>	<b>0,00</b>	<b>79 273,45</b>	<b>0,00</b>	<b>79 273,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AS-Gr128	Grillon-STEP	AS-STEP-000000001-21/51	01/01/1975	21751	30 798,57	25	1 632,80	27 743,83	19 054,69	40 738,57	27 743,83	13 054,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr128	Grillon-STEP lit sans	AS-STEP-000000001-21/51	01/01/1997	21751	19 596,17	10	1 966,00	3 920,00	15 676,17	19 596,17	3 920,00	15 676,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr128-1	Grillon-Audit système d'assainissement	AS-SCHEMA-000000001	01/01/2013	21751	7 511,97	0	0,00	0,00	7 511,97	0,00	7 511,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr128	Grillon-Autoursveillance STEP	AS-STEP-000000001-1	01/01/2004	21751	3 444,15	0	0,00	0,00	3 444,15	0,00	3 444,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr128	Grillon-Achat centrifugeuse	AS-STEP-000000001-2031	31/12/2005	21751	11 993,12	0	0,00	0,00	11 993,12	0,00	11 993,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr128	Grillon-Audit technique STEP	AS-STEP-000000001-2031-1	31/12/2006	21751	2 628,60	0	0,00	0,00	2 628,60	0,00	2 628,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr125	Grillon-STEP	AS-STEP-000000008	31/12/2007	2313	24 876,30	0	0,00	0,00	24 876,30	0,00	24 876,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr109	Grillon-STEP 2009	AS-STEP-000000008	07/09/2009	2313	1 082 458,30	0	0,00	0,00	1 082 458,30	0,00	1 082 458,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr116	Grillon-STEP Bruchement	AS-STEP-000000008	26/07/2012	2315	2 200,17	0	0,00	0,00	2 200,17	0,00	2 200,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr135	Grillon-Autoursveillance STEP	AS-STEP-000000001-2317	01/01/2004	2317	45 400,00	0	0,00	0,00	45 400,00	0,00	45 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr136	Grillon-Centrifugeuse	AS-STEP-000000001-2317-1	01/01/2006	2317	129 835,23	0	0,00	0,00	129 835,23	0,00	129 835,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr129	Grillon-STEP	AS-STEP-000000008-2317	31/12/2008	2317	1 456 144,05	0	0,00	0,00	1 456 144,05	0,00	1 456 144,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL 21751</b>				<b>3 592,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>110 937,37</b>	<b>1 945 206,68</b>	<b>1 456 144,05</b>	<b>1 110 937,37</b>	<b>1 345 206,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AS-Gr101	Grillon-Reseau Aubere	AS-RESEAU-000000067-1	01/01/1977	21753	9 640,77	60	161,00	5 949,32	3 691,45	9 640,77	5 949,32	3 691,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr102	Grillon-Reseau assainissement	AS-RESEAU-000000002	01/01/1980	21753	276 139,92	60	3 789,00	208 614,23	17 525,69	276 139,92	208 614,23	17 525,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr129	Grillon-Pestil relèvement le Serrit	AS-RESEAU-000000067	01/01/1982	21753	8 384,70	25	0,00	8 384,70	0,00	8 384,70	8 384,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr106	Grillon-Mancheville assainissement	AS-RESEAU-000000001	01/01/1995	21753	596,55	60	10,00	185,46	407,19	596,65	189,46	407,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr105	Grillon-Reseau assainissement le Vialle	AS-RESEAU-000000004	01/01/1997	21752	47 227,82	60	704,00	11 967,44	30 260,38	47 227,82	11 967,44	30 260,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr113	Grillon-Schema d'assainissement individuel	AS-SCHEMA-000000006	01/01/2000	21753	53 453,03	0	0,00	0,00	53 453,03	0,00	53 453,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr121	Grillon-Extension reseau assainissement	AS-RESEAU-000000065	31/12/2005	21752	14 173,00	0	0,00	0,00	14 173,00	0,00	14 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Gr124	Grillon-Vahitation VC3	AS-RESEAU-000000066	31/12/2007	21752	1 860,00	0	0,00	0,00	1 860,00	0,00														

**ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE GRILLON**

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

**RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application de répartition)**

Code bien	Designation	Numéro inventaire	Date d'Entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	GRILLON			RICHERENCHES			VALREAS			VISAN						
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	
<b>Total 2051</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 2118</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21531</b>										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril05	Chemin de Grillon à Visan	AEP-RESEAU-000037	30/11/2010	21561	23 538,72	40	588,00	2 477,37	21 081,35	23 538,72	21 081,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril2	Marché 2010-2013	AEP-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455,11	0	0,00	0,00	455,11	59,93	59,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril6	Rehab Place Bourgade	AEP-RESEAU-000063	28/10/2010	21561	83 031,80	0	0,00	0,00	83 031,80	83 031,80	83 031,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril7	Chemin Excavateur	AEP-RESEAU-000067	18/03/2014	21561	4 393,76	0	0,00	0,00	4 393,76	4 393,76	4 393,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril18	Chemin des Genêts	AEP-RESEAU-000068	10/10/2013	21561	41 607,98	0	0,00	0,00	41 607,98	41 607,98	41 607,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-02	Consultation travaux	AEP-RESEAU-000036	31/12/2010	21561	4 757,70	0	0,00	0,00	4 757,70	626,46	626,46	0,00	0,00	0,00	184,74	184,74	3 418,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528,14
<b>Total 21561</b>					<b>157 805,07</b>		<b>568,00</b>	<b>2 477,37</b>	<b>155 327,70</b>	<b>153 278,65</b>	<b>2 477,37</b>	<b>150 801,28</b>	<b>202,41</b>	<b>202,41</b>	<b>3 745,35</b>	<b>3 745,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>578,66</b>
<b>Total 21718</b>					<b>30 081,29</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 081,29</b>	<b>30 081,29</b>	<b>30 081,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AEP-Gril0	Captage source	AEP-TERRAIN-000001	01/01/1973	21718	30 081,29	0	0,00	0,00	30 081,29	30 081,29	30 081,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril10	Réservoir génie civil	AEP-RESEAU-000001	01/01/1973	21751	84 991,24	30	0,00	84 991,24	0,00	84 991,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril01	Captage & station de pompage	AEP-CAP PAGE-000001	01/01/1973	21751	60 979,61	40	0,00	60 979,61	0,00	60 979,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril03	Branchement eau	AEP-BRCHT-000001	01/01/1995	21751	1 078,82	60	18,00	341,95	736,87	1 078,82	341,95	736,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril06	Protection des captages	AEP-CAPTAGE-000004	31/12/2002	21751	5 254,14	0	0,00	0,00	5 254,14	5 254,14	5 254,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril07	Protection des captages	AEP-CAPTAGE-000004	31/12/2003	21751	2 128,90	0	0,00	0,00	2 128,90	2 128,90	2 128,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril14	Extension eau	AEP-RESEAU-000043	01/01/1999	21751	3 318,39	0	0,00	0,00	3 318,39	3 318,39	3 318,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril13	Extension réseau eau	AEP-RESEAU-000042	01/01/1995	21751	22 581,12	0	0,00	0,00	22 581,12	22 581,12	22 581,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril12	Protection des captages	AEP-RESEAU-000004	31/12/2004	21751	25 346,78	0	0,00	0,00	25 346,78	25 346,78	25 346,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21758</b>					<b>205 679,00</b>		<b>18,00</b>	<b>146 312,80</b>	<b>59 366,20</b>	<b>205 679,00</b>	<b>146 312,80</b>	<b>59 366,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AEP-Gril02	Réseau distribution eau	AEP-RESEAU-000001	01/01/1980	21753	345 082,84	60	4 871,91	218 413,32	126 669,52	345 082,84	218 413,32	126 669,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril11	Extension eau	AEP-RESEAU-000041	01/01/1995	21753	35 274,91	60	588,00	11 171,04	24 103,87	35 274,91	11 171,04	24 103,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril04	Réseau eau le Visan	AEP-RESEAU-000002	01/01/1997	21753	1 011,19	60	17,00	288,68	722,51	1 011,19	288,68	722,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril15	Extension eau	AEP-RESEAU-000044	01/12/1999	21753	24 212,22	60	404,00	4 040,00	20 172,22	24 212,22	4 040,00	20 172,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-Gril08	Schema eau	AEP-SCHEMA-000002	31/12/2003	21753	15 404,14	0	0,00	0,00	15 404,14	15 404,14	15 404,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21753</b>					<b>420 985,30</b>		<b>5 880,91</b>	<b>233 913,04</b>	<b>187 072,26</b>	<b>420 985,30</b>	<b>233 913,04</b>	<b>187 072,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 217561</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 2188</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AEP-01	Recherche nouveau captage Etude	AEP-CAPTAGE-000003	22/07/2011	2315	56 910,36	0	0,00	0,00	56 910,36	7 493,60	7 493,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEP-03	Maillage réseaux Grillon/Valreas	AEP-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00	316,02	316,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 2315</b>					<b>59 310,36</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 310,36</b>	<b>7 809,62</b>	<b>7 809,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 2317</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 266</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 275</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>					<b>873 861,02</b>		<b>6 486,91</b>	<b>382 703,21</b>	<b>491 157,81</b>	<b>817 833,86</b>	<b>382 703,21</b>	<b>435 130,65</b>	<b>2 505,37</b>	<b>2 505,37</b>	<b>46 359,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 505,37</b>	<b>46 359,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 505,37</b>	<b>46 359,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 162,51</b>	<b>0,00</b>

Le Président de la CCEPPP

CLE DE REPARTITION	ABONNES	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
Ex SIAE	2014		248	4 589	709	<b>5 546</b>
Après transfert	2014	841	248	4 589	709	<b>6 387</b>

COMMUNE DE GRILLON  
 PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er échéance	Echéances suivantes			richeresses	vaillés	visin	grillon
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 1313</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AS-Gri05	GRILLON - Extension réseaux (camping)	DELAVE Sébastien	AEP-RESEAU-000037	2010	21 376.45	13918	40	550.45	534.00	2 152.45	19 240.45	0.00	0.00	0.00	21 376.45
<b>total 1318</b>					<b>21 376.45</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>534.00</b>	<b>534.00</b>	<b>2 152.45</b>	<b>19 240.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 376.45</b>
<b>TOTAL</b>					<b>21 376.45</b>					<b>2 152.45</b>	<b>19 240.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 376.45</b>

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er échéance	Echéances suivantes			richeresses	vaillés	visin	grillon
AS-Gri23	GRILLON - Audit STEP	ER PACA	AS-STEP-00000001	2012	2 334.34	13912	10	233.00	233.00	466.00	1 868.34	0.00	0.00	0.00	2 334.34
AS-Gri09	GRILLON - STEP	ER PACA	AS-STEP-00000008	2012	208 476.00	13912					208 476.00	0.00	0.00	0.00	208 476.00
<b>total 1312</b>					<b>210 810.34</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>233.00</b>	<b>233.00</b>	<b>466.00</b>	<b>210 344.34</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>210 810.34</b>
AS-Gri23	GRILLON - Audit STEP	CG 84	AS-STEP-00000001	2012	17 323.25	13913	10	1 719.00	1 719.00	3 438.00	13 885.25	0.00	0.00	0.00	17 323.25
AS-Gri12 & 13	GRILLON - Ch des beaux/Angelier - SPNDAG/AENMC	CG 84	AS-RESEAU-00000059 & 58	2013	57 882.00	13913					57 882.00	0.00	0.00	0.00	57 882.00
AS-Gri09	GRILLON - STEP	CG 84	AS-STEP-00000008	2012	63 480.00	13913					63 480.00	0.00	0.00	0.00	63 480.00
<b>Total 1313</b>					<b>138 685.25</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>1 719.00</b>	<b>1 719.00</b>	<b>3 438.00</b>	<b>135 247.25</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>138 685.25</b>
AS-Gri10	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	175 335.98	13918				125 537.26	49 798.72	0.00	0.00	0.00	175 335.98
AS-Gri09	GRILLON - Camping - Participation L932-8	DELAVE Sébastien	AS-RESEAU-00000056	2010	10 548.15	13918					10 548.15	0.00	0.00	0.00	10 548.15
<b>total 1318</b>					<b>741 994.30</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>125 537.26</b>	<b>616 457.04</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>741 994.30</b>
<b>TOTAL</b>					<b>1 091 489.89</b>					<b>129 441.26</b>	<b>362 048.63</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 091 489.89</b>

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 04/12/2015  
 Reçu en préfecture le 04/12/2015  
 Affiché le **09 DEC. 2015**  
 ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

Certifié exécutoire :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

## RESTITUTION DES COMPETENCES

« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

### CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT

## COMMUNE DE RICHERENCHES

### PREAMBULE

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

*1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;*

*2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ..... Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence .....]....*

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **RICHERENCHES**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

## **BIENS RESTITUÉS**

### **AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –**

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

### **AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –**

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

## **SUBVENTIONS LIEES**

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires <sup>2</sup>

A

Le

Pour l'E.P.C.I.  
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,  
Le Maire,

<sup>2</sup> Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

ETAT DE L'ACTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE RICHERENCHES

Code Bien	Désignation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Cie Asses*	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES			VALREAS			VISAN			GRILLON									
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC							
TOTAL 2111									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
TOTAL 2151									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
AS-Rich08	Richerences - Extension Estagniers 2009	AS-RESEAU-00000052	28/05/2009	2315	34 484.20	0	0.00	0.00	34 484.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich09	Richerences - Centre Village 2	AS-RESEAU-00000053	08/10/2009	2315	74 297.58	0	0.00	0.00	74 297.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
Marché 09	Marché Assain 2009	AS-RESEAU-00000051	31/12/2009	2315	446.56	0	0.00	0.00	446.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
Marché 10	Marchés 2010	AS-RESEAU-00000055	16/04/2010	2315	4 522.47	0	0.00	0.00	4 522.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
TOTAL 2152									113 750.81	108 947.56	0.00	108 947.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL 2153									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL 2118									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL 2178									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AS-Rich04	Richerences-STEP	AS-STEP-00000002	01/01/1984	21751	81 756.58	30	2 729.16	81 756.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich05	Richerences-STEP travaux améliorateur	AS-STEP-00000003	01/01/1993	21751	25 303.49	30	844.00	17 722.91	7 580.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
TOTAL 2179									107 060.07	99 479.49	7 580.58	107 060.07	7 580.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
AS-Rich01	Richerences-Réseau 1ere tranche	AS-RESEAU-00000007	01/01/1981	21752	47 564.69	85	581.84	31 854.89	15 709.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich02	Richerences-Réseau 1ere tranche complément	AS-RESEAU-00000008	01/01/1982	21752	87 730.75	60	1 462.00	46 785.86	40 944.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich03	Richerences-Réseau 2eme tranche	AS-RESEAU-00000009	01/01/1984	21752	24 557.71	40	408.00	12 679.00	11 878.71	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich06	Richerences - Extension Réseau 1998	AS-RESEAU-00000010	31/12/1998	21752	33 511.98	60	559.00	8 944.00	24 567.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich07	Richerences - Extension Réseaux 1999	AS-RESEAU-00000011	14/10/1999	21752	13 639.00	60	227.00	3 405.00	10 234.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich12	Richerences - Mise en place ch Estagniers/estensi.	AS-RESEAU-00000052	31/12/2008	21752	2 511.60	0	0.00	0.00	2 511.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich11	Richerences - Schéma directeur assainissement	AS-SCHEMA-00000003	31/12/2008	21752	28 834.36	0	0.00	0.00	28 834.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich13	Richerences - Extension Réseaux 1959 - 31/12/05	AS-RESEAU-00000011-3117	31/12/2005	2317	818.66	0	0.00	0.00	818.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
AS-Rich10	Richerences - Aménagement espaces publics	AS-RESEAU-00000061	31/12/2008	2317	42 142.26	0	0.00	0.00	42 142.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
TOTAL 21752									281 311.01	103 668.75	177 642.26	281 311.01	103 668.75	177 642.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL 2184									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL 2313									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
AS-Rich14	Richerences - Réhab Ch Bourbouron	AS-RESEAU-00000083	18/03/2014	2315	596.64	0	0.00	0.00	596.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
TOTAL 2315									596.64	0.00	0.00	596.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL 2317									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL									502 718.53	203 148.24	6 812.00	502 718.53	203 148.24	342 531.21	497 915.08	203 148.24	294 766.84	3 691.11	483.15	629.19	3 691.11	483.15	629.19	3 691.11	483.15	629.19	3 691.11	483.15

Le Président de la CCEPPG.

ABONNES	GRILLON	VALREAS	VISAN	TOTAL
1 014.00	741.00	195.00	569.00	5 111.00
2 014.00	4 347.00	195.00	569.00	5 852.00

2015  
ID: 1157-2015\_129-DE

ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE RICHERENCHES

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application de répartition)

Code Bien	Designation	Numéro Inventaire	Date d'entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES			VALREAS			VISAN			GRILLON	
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.
<b>Total 2051</b>					<b>0.00</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 2118</b>					<b>0.00</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AEP-Rich2	Extension centre village 2 Richerenches	AEP-RESEAU-000032	23/07/2009	21531	50 426.00	50	1 206.00	3 627.50	46 798.50	50 426.00	3 627.50	46 798.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total 21531</b>					<b>50 426.00</b>		<b>1 206.00</b>	<b>3 627.50</b>	<b>46 798.50</b>	<b>50 426.00</b>	<b>3 627.50</b>	<b>46 798.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AEP-Rich1	Richerenches Estagniers 2009 Richerenches	AEP-RESEAU-000031	23/07/2009	21561	14 114.54	40	422.00	1 266.99	12 847.55	14 114.54	1 266.99	12 847.55								
AEP-02-1	Marché 2010-2013	AEP-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455.11	0	0.00	0.00	455.11	17.67	0.00	17.67	326.99	0.00	326.99	50.52	0.00	50.52	59.93	0.00
AEP-02	Consultation travaux	AEP-RESEAU-000035	31/12/2010	21561	4 757.70	0	0.00	0.00	4 757.70	184.74	0.00	184.74	3 418.36	0.00	3 418.36	528.14	0.00	528.14	626.46	0.00
<b>Total 21561</b>					<b>19 327.35</b>		<b>422.00</b>	<b>1 266.99</b>	<b>18 060.36</b>	<b>14 316.95</b>	<b>1 266.99</b>	<b>13 049.96</b>	<b>3 745.35</b>	<b>0.00</b>	<b>3 745.35</b>	<b>578.66</b>	<b>0.00</b>	<b>578.66</b>	<b>686.39</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 21718</b>					<b>0.00</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 21758</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 217532</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 217561</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 2188</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AEP-01	Recherche nouveau captage-Etude	AEP-CAPTAGE-000003	22/07/2011	2315	56 910.36	0	0.00	0.00	56 910.36	2 209.77	0.00	2 209.77	40 889.56	0.00	40 889.56	6 317.43	0.00	6 317.43	7 493.60	0.00
AEP-03	Maillage réseaux Grillon/Valreas	AEP-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400.00	0	0.00	0.00	2 400.00	93.19	0.00	93.19	1 724.38	0.00	1 724.38	266.42	0.00	266.42	316.02	0.00
AEP-Richa	Richerenches - AV Rebasse	AEP-RESEAU-000066	18/03/2014	2315	1 386.00	0	0.00	0.00	1 386.00	1 386.00	0.00	1 386.00								
<b>Total 2315</b>					<b>60 696.36</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>60 696.36</b>	<b>3 688.96</b>	<b>0.00</b>	<b>3 688.96</b>	<b>42 613.94</b>	<b>0.00</b>	<b>42 613.94</b>	<b>6 583.85</b>	<b>0.00</b>	<b>6 583.85</b>	<b>7 809.62</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 2317</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 266</b>					<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total 275</b>					<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
TOTAL ACTIF					130 449.71		1 628.00	4 894.49	125 555.22	68 431.89	4 894.49	63 537.40	46 359.29	0.00	46 359.29	7 162.51	0.00	7 162.51	8 496.01	0.00

ABONNEMENTS	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	841	248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

Le Président de la CCEPPG,

Envoyé en préfecture le 22/12/2015  
 Affiché le 22/12/2015  
 ID: 84-2015-04068

11/12/2015  
 DEC. 2015  
 1127-2015\_129-DE

**COMMUNE DE RICHERENCHES  
PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE**

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richerences	valéas	visan	grillon	total
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AFP-Rich2	RICHERENCHES - FNDAE - Réfection Centre Ville	CG 84	AFP-RESEAU-000032	2012	47 724.60	13913	50	974.00	1 948.00	45 776.60	47 724.60	0.00	0.00	0.00	0.00	47 724.60
AFP-SIAES8	SIAEP - FNDAE/FSR-Schéma directeur AEP	CG 84	AFP-SCHEMA-000001	2012	3 223.58	13913				3 223.58	144.15	2 667.33	412.10			3 223.58
<b>total 1313</b>					<b>50 948.18</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>974.00</b>	<b>1 948.00</b>	<b>49 000.18</b>	<b>47 868.75</b>	<b>2 067.93</b>	<b>412.10</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50 948.18</b>
	INTEGRATION			2012	115 794.30	13918				115 794.30	5 177.96	95 813.20	14 803.14			115 794.30
AFP-SIAES8	SIAEP - Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AFP-SCHEMA-000001	2010	6 447.00	13918	10	604.45	1 813.35	4 633.65	288.29	5 334.53	824.16			6 447.00
<b>total 1318</b>					<b>122 241.30</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>604.45</b>	<b>1 813.35</b>	<b>81.09 120 427.95</b>	<b>3 466.23</b>	<b>101 347.73</b>	<b>15 627.32</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>122 241.30</b>
<b>TOTAL</b>					<b>173 189.48</b>			<b>3 761.35</b>	<b>3 761.35</b>	<b>81.09 169 428.13</b>	<b>53 338.00</b>	<b>103 615.06</b>	<b>16 039.43</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>173 189.48</b>

Clé répartition SIAE

ABONNES RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	5 546

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE**

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richerences	valéas	visan	grillon	total
<b>total 1312</b>					<b>2 410.90</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 410.90</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 410.90</b>	
AS-Rich11	RICHERENCHES - Schéma directeur	ER PACA	AS-SCHEMA-00000003	2013	2 410.90	13912				2 410.90	2 410.90	0.00	0.00	0.00	2 410.90	
<b>total 1312</b>					<b>2 410.90</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 410.90</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 410.90</b>	
AS-Rich12	RICHERENCHES - FNDAE - Ch Estagniers	CG 84	AS-RESEAU-00000052	2012	11 500.00	13913				11 500.00	11 500.00				11 500.00	
AS-Rich11	RICHERENCHES - Schéma directeur-Dot AERMC*B4	CG 84	AS-SCHEMA-00000003	2012	16 876.30	13913				16 876.30	16 876.30				16 876.30	
<b>total 1313</b>					<b>28 376.30</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>28 376.30</b>	<b>28 376.30</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>28 376.30</b>	
	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	364 780.33	13918				125 537.26	239 243.07	22 867.35	175 335.98			364 780.33
<b>total 1318</b>					<b>364 780.33</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>125 537.26</b>	<b>239 243.07</b>	<b>22 867.35</b>	<b>175 335.98</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>364 780.33</b>
<b>TOTAL</b>					<b>395 567.53</b>				<b>125 537.26</b>	<b>270 030.27</b>	<b>53 654.53</b>	<b>166 577.00</b>	<b>175 335.98</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>395 567.53</b>

Le Président de la CCEPPG,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015  
 Reçu en préfecture le 04/12/2015  
 Affiché le **09 DEC. 2015**  
 ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

Certifié exécutoire :

**RESTITUTION DES COMPETENCES**

**« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »**

**CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT**

**COMMUNE DE VALREAS**

**PREAMBULE**

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

*1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;*

*2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ..... Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence .....]....*

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **VALREAS**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

## **BIENS RESTITUÉS**

### **AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –**

- Station d'épuration, lits d'épandage, Poste de relevage, Unité de dépotage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

### **AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –**

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

## **SUBVENTIONS LIEES**

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires <sup>2</sup>

A

Le

Pour l'E.P.C.I.

Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,

Le Maire,

<sup>2</sup> Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

Certifié exécutoire :

ETAT DE L'ACTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE VALREARS

Code Bien	Désignation	Numéro Inventaire	Date d'Entrée	Civ. Rurale	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort	Montant Amort Pratique	Montant VNC	RICHERENCHES			VALREARS			VIGAN			GRILLON			
										V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	
AS-Val 46	Vairéas-Ecart actif maintenance	AS-RESEAU-00000063	31/12/2008	2351	19 701,19	0	0,00	0,00	19 701,19	0,00	0,00	0,00	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 2151</b>																						
AS-Val 41	Vairéas-vallée roseaux	AS-RESEAU-00000062	16/09/2010	21332	19 701,19	0	0,00	0,00	19 701,19	0,00	0,00	0,00	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 42	Vairéas - Pied Vairéas (traverse)	AS-RECH-00000003	06/10/2011	21532	1 100,00	20	300,15	300,15	655,15	0,00	0,00	655,15	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 43	Vairéas-Annemie	AS-RESEAU-00000054-2031	21/04/2007	2315	1 100,00	20	191,66	191,66	55,00	0,00	0,00	191,66	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 44	Vairéas-Extension route du lac	AS-RESEAU-00000054-2033	25/11/2008	2315	300,24	0	0,00	0,00	300,24	0,00	0,00	300,24	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 09	Vairéas - Ext. Rue du lac - 2009	AS-RESEAU-00000054	15/10/2009	2315	390,73	0	0,00	0,00	390,73	0,00	0,00	390,73	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 08	Marché Axamin - 2009	AS-RESEAU-00000051	31/12/2009	2315	27 631,99	0	0,00	0,00	27 631,99	0,00	0,00	27 631,99	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 10	Marchés-2010	AS-RESEAU-00000055	16/04/2010	2315	446,56	0	0,00	0,00	446,56	14,88	14,88	431,77	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 48	Vairéas - Rebab Impasse sans souci	AS-RESEAU-00000073	31/12/2013	2315	9 665,76	0	0,00	0,00	9 665,76	0,00	0,00	9 665,76	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 45	Vairéas - Rebab Place A. Brand	AS-RESEAU-00000075	01/04/2013	2315	48 776,54	0	0,00	0,00	48 776,54	0,00	0,00	48 776,54	19 701,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 21532</b>																						
AS-Val 18	Vairéas-Acquisition L. MICHEL	AS-TERRAIN-00000007	06/12/1993	21718	25 151,62	0	0,00	0,00	25 151,62	0,00	0,00	25 151,62	132 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 17	Vairéas-Echange GFA Bavrière Lafond	AS-TERRAIN-00000001	06/12/1993	21718	1 000,29	0	0,00	0,00	1 000,29	0,00	0,00	1 000,29	132 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 20	Vairéas-Acquisition consorts Roux	AS-TERRAIN-00000004	19/09/1995	21718	74 639,80	0	0,00	0,00	74 639,80	0,00	0,00	74 639,80	132 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 21	Vairéas-Echange consorts SEIGNOUR	AS-TERRAIN-00000005	29/09/1995	21718	29 892,40	0	0,00	0,00	29 892,40	0,00	0,00	29 892,40	132 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 19	Vairéas-Echange Mme BONNEFOI	AS-TERRAIN-00000003	14/12/1999	21718	1 996,70	0	0,00	0,00	1 996,70	0,00	0,00	1 996,70	132 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 21718</b>																						
AS-Val 45	Vairéas-Annemie-STEP	AS-STEP-000000010	31/12/1987	21751	138 336,10	30	0,00	428 336,10	0,00	0,00	428 336,10	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 16	Vairéas-STEP	AS-STEP-000000004	21/01/1998	21751	2 169 082,25	30	72 300,74	1 225 415,56	943 666,69	0,00	0,00	2 169 082,25	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 21751</b>																						
AS-Val 47	Vairéas-Réseaux 1956-2058	AS-RESEAU-00000004	01/01/1958	217532	2 597 418,35	50	0,00	410 343,45	943 666,69	0,00	0,00	2 597 418,35	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 01	Vairéas-Réseaux 1960/1961	AS-RESEAU-00000012	01/01/1962	217532	200 003,66	50	0,00	200 003,66	0,00	0,00	200 003,66	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 02	Vairéas-Réseaux 1973	AS-RESEAU-00000013	01/01/1974	217532	44 220,89	50	864,42	36 261,16	7 959,73	0,00	0,00	44 220,89	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 03	Vairéas-Réseaux 1974	AS-RESEAU-00000014	01/01/1975	217532	26 972,19	50	537,44	21 497,70	5 374,45	0,00	0,00	26 972,19	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 04	Vairéas-Réseaux 1975	AS-RESEAU-00000015	01/01/1976	217532	28 445,61	50	568,91	22 187,55	6 258,06	0,00	0,00	28 445,61	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 05	Vairéas-Réseaux 1977	AS-RESEAU-00000016	01/01/1978	217532	13 001,95	50	270,04	9 991,46	3 510,49	0,00	0,00	13 001,95	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 06	Vairéas-Réseaux 1979-1981	AS-RESEAU-00000017	01/01/1980	217532	239 840,66	50	4 796,86	167 892,68	71 054,38	0,00	0,00	239 840,66	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 07	Vairéas-Réseaux 1981	AS-RESEAU-00000018	01/01/1981	217532	62 629,72	50	1 252,59	42 588,15	20 041,57	0,00	0,00	62 629,72	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 08	Vairéas-Réseaux 1981-PG2	AS-RESEAU-00000019	01/01/1982	217532	181 291,00	50	3 625,82	119 652,06	61 638,94	0,00	0,00	181 291,00	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 09	Vairéas-Réseaux 1982	AS-RESEAU-00000020	01/01/1983	217532	48 601,05	50	872,02	31 104,64	17 496,39	0,00	0,00	48 601,05	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 10	Vairéas-Réseaux 1983-PG3	AS-RESEAU-00000021	01/01/1984	217532	339 526,83	50	6 788,54	210 744,60	129 172,16	0,00	0,00	339 526,83	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 11	Vairéas-Réseaux 1984	AS-RESEAU-00000022	01/01/1985	217532	47 005,98	50	940,12	28 203,59	18 802,39	0,00	0,00	47 005,98	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 12	Vairéas-Réseaux 1985	AS-RESEAU-00000023	01/01/1986	217532	38 919,78	50	778,40	22 573,53	16 346,25	0,00	0,00	38 919,78	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 13	Vairéas-Réseaux 1986	AS-RESEAU-00000024	01/01/1987	217532	53 287,33	50	1 065,75	29 840,95	23 446,38	0,00	0,00	53 287,33	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 14	Vairéas-Réseaux 1989	AS-RESEAU-00000025	01/01/1990	217532	138 950,72	50	2 779,01	69 475,30	69 475,42	0,00	0,00	138 950,72	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 15	Vairéas-Réseaux 1998/1998	AS-RESEAU-00000026	21/01/1999	217532	464 366,57	50	9 299,11	157 495,96	306 870,56	0,00	0,00	464 366,57	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 22	Vairéas-Extension route d'Ornane	AS-RESEAU-00000027	28/06/1999	217532	9 998,77	50	199,98	3 117,46	6 881,31	0,00	0,00	9 998,77	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 23	Vairéas-Extension cours du Bertheuil	AS-RESEAU-00000028	06/08/1999	217532	6 134,48	50	12,27	190,63	422,85	0,00	0,00	6 134,48	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 25	Vairéas-Extension chemin des Escouraux	AS-RESEAU-00000030	27/09/1999	217532	6 963,38	50	139,27	2 137,41	4 825,97	0,00	0,00	6 963,38	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 24	Vairéas-Extension route de Nyons	AS-RESEAU-00000029	27/09/1999	217532	16 856,93	50	337,14	5 234,10	11 622,83	0,00	0,00	16 856,93	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 27	Vairéas-Extension cours du Bertheuil	AS-RESEAU-00000032	30/05/2000	217532	6 400,92	50	13,82	188,88	452,04	0,00	0,00	6 400,92	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 28	Vairéas-Extension route du lac/Turme	AS-RESEAU-00000033	30/05/2000	217532	550,08	50	11,00	161,27	388,81	0,00	0,00	550,08	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 26	Vairéas-Extension routes Nyons/St Pierre/d'Orbec	AS-RESEAU-00000031	22/12/2000	217532	77 149,70	51	1 542,99	22 754,87	54 394,88	0,00	0,00	77 149,70	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 30	Vairéas-Réseaux chemin des Mollères	AS-RESEAU-00000035	21/03/2002	217532	3 892,79	50	77,85	1 006,00	2 886,79	0,00	0,00	3 892,79	1 332 680,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Val 29	Vairéas-Réseaux vidéo route de Nyons	AS-RESEAU-00000034	02/04/2002	217532	2 861,02	50	57,22															

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015  
 Reçu en préfecture le 04/12/2015  
 Affiché le **09 DEC. 2015**  
 ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

AS-Val 32	Vairéas-Réseaux la Grève et CD 142	AS-RESEAU-000000037	17/06/2003	217532	8 208.40	50	164.16	1 965.37	6 243.03	8208.40	1965.37	6243.03						
AS-Val 33	Vairéas-Réseaux chemin du lac	AS-RESEAU-000000038	07/11/2003	217532	8 839.31	50	176.79	1 992.82	6 846.49	8839.31	1992.82	6846.49						
AS-Val 36	Vairéas-Schéma d'assainissement	AS-SCHEMA-000000001	19/08/2004	217532	75 803.60	50	1 516.07	15 981.91	59 821.69	75803.60	15981.91	59821.69						
AS-Val 35	Vairéas-Réseaux la Grève	AS-RESEAU-000000040	05/10/2004	217532	2 138.87	50	43.60	467.73	1 671.14	2138.87	467.73	1671.14						
AS-Val 34	Vairéas-Réseaux Portalon / route de Nyons	AS-RESEAU-000000039	05/10/2004	217532	364 615.40	50	7 292.31	79 405.15	285 210.25	364615.40	79405.15	285210.25						
AS-Val 37	Vairéas-Réseaux cours du Borteuil	AS-RESEAU-000000041	25/10/2006	217532	346 073.87	50	6 929.48	61 268.15	285 205.72	346073.87	61268.15	285205.72						
AS-Val 38	Vairéas-Réseaux chemin du lac 1007	AS-RESEAU-000000042	15/05/2007	217532	30 098.05	50	601.96	4 718.70	25 379.35	30098.05	4718.70	25379.35						
<b>Total 217532</b>					<b>3 534 218.46</b>		<b>58 089.20</b>	<b>1 657 098.26</b>	<b>3 677 320.20</b>	<b>3 534 218.46</b>	<b>1 657 098.26</b>	<b>3 677 320.20</b>						
<b>Total 2184</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>						
AS-Val 39	Vairéas-Stat. Pré Trait. Vini-2009	AS-STEP-000000007	28/05/2009	2313	23 807.58	0	0.00	0.00	23 807.58	23807.58	0.00	23807.58						
AS-Val 43	Vairéas STEP - Unité Dipotage 2013	AS-STEP-000000009-2313	31/12/2013	2313	85 854.87	0	0.00	0.00	85 854.87	85854.87	0.00	85854.87						
<b>Total 2313</b>					<b>109 662.45</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>109 662.45</b>	<b>109 662.45</b>	<b>0.00</b>	<b>109 662.45</b>						
AS-Val 50	Vairéas - ER Rte de Roubert	AS-RESEAU-000000077	18/03/2014	2315	328.99	0	0.00	0.00	328.99	328.99	0.00	328.99						
AS-Val 51	Vairéas - Niv RPT Route de Nyons	AS-RESEAU-000000078	18/03/2014	2315	2 684.43	0	0.00	0.00	2 684.43	2684.43	0.00	2684.43						
AS-Val 52	Vairéas - ER Du La Remezore	AS-RESEAU-000000079	19/03/2014	2315	1 234.79	0	0.00	0.00	1 234.79	1234.79	0.00	1234.79						
AS-Val 55	Vairéas - Réhab Avenue Meynard	AS-RESEAU-000000082	18/03/2014	2315	2 345.31	0	0.00	0.00	2 345.31	2345.31	0.00	2345.31						
<b>Total 2315</b>					<b>6 593.52</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6 593.52</b>	<b>6 593.52</b>	<b>0.00</b>	<b>6 593.52</b>						
<b>Total 2317</b>					<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>						
<b>TOTAL</b>					<b>6 493 875.32</b>		<b>130 490.20</b>	<b>3 511 241.62</b>	<b>2 982 633.70</b>	<b>6 493 597.40</b>	<b>3 511 241.62</b>	<b>2 981 355.76</b>	<b>483.15</b>	<b>483.15</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>625.19</b>

Le Président de la CEEPRG

ABONNES	GRILLON	SHERPICK	VAIRÉAS	VISAN	TOTAL
2014	195	4 347	569		5 111
2014	741	195	4 347	569	5 852



COMMUNE DE VALREAS  
PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeirrenches	valréas	visan	griffon
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AEP-SIAES8	SIAEP - FNDAE/FSR-Schéma directeur AEP	DG 84	AEP-SICHEWA-000001	2012	3 223.58	13913				3 223.58	3 223.58	144.15	2 667.33	412.10	3 223.58
<b>total 1313</b>					<b>3 223.58</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>144.15</b>	<b>2 667.33</b>	<b>412.10</b>	<b>3 223.58</b>
AEP-SIAES8	INTEGRATION			2012	95 813.20	13918				95 813.20	95 813.20	5 177.96	95 813.20	14 803.14	115 794.30
AEP-Vai	SIAEP - Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AEP-SICHEWA-000001	2010	6 447.00	13918	10	604.45	1 813.35	4 633.65	4 633.65	286.29	5 334.53	824.18	6 447.00
03/04/05/06	VALREAS- Bricht Plomds	AGENCE EAU	AEP-BRCHT-000002/3/4 - RESEAU 38	2013/ 2014	136 800.00	13918				136 800.00	136 800.00				136 800.00
<b>total 1318</b>					<b>239 060.20</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>604.45</b>	<b>1 813.35</b>	<b>1 813.35</b>	<b>237 246.85</b>	<b>5 464.25</b>	<b>237 847.73</b>	<b>15 627.32</b>	<b>239 041.80</b>
<b>TOTAL</b>											<b>5 610.40</b>	<b>240 615.06</b>	<b>16 039.43</b>	<b>0.00</b>	<b>262 264.88</b>

Clé répartition SIAE

ABONNÉS	RICHEIRRENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	709	5 546

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A REPENDRE

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation			
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeirrenches	valréas	visan	griffon
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>total 1313</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
AS-Vai-31	INTEGRATION en 2009 écritures antérieures			2012	166 577.00	13918				166 577.00	166 577.00				166 577.00
AS-Vai-48	Valréas-Réseaux cours Jean Jaurès	AGENCE EAU	AS-RESEAU-00000036	2013	-20 095.40	13918				-20 095.40	-20 095.40				-20 095.40
<b>total 1318</b>					<b>165 381.60</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18 900.00</b>	<b>18 900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>18 900.00</b>
<b>TOTAL</b>											<b>0.00</b>	<b>165 381.60</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>165 381.60</b>

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE

**RESTITUTION DES COMPETENCES**

**« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et « PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »**

**CERTIFICAT DE RESTITUTION DES BIENS & MOYENS DE FINANCEMENT**

**COMMUNE DE VISAN**

**PREAMBULE**

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

En application de l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent que *...[lors du retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :*

*1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;*

*2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ..... Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence .....]*....

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le présent certificat précise la nature des biens et subventions d'investissement ayant permis le financement de ceux-ci, auquel est annexé l'inventaire détaillé des biens restitués à la commune de **VISAN**.

Ce document reprend la désignation du bien, le numéro d'inventaire, les dates et valeur d'acquisition (coût historique), amortissement (durée, amortissement pratiqué au 08/04/2014), état des subventions liées avec indication des reprises d'amortissement effectuées, étant précisé que ce document a été établi en liaison avec la Trésorerie de Valréas, la commune et l'EPCI lors de la mise à disposition des biens.

Ces opérations de transfert d'actif sont d'ordre non budgétaire et réalisées par le Trésorier de Valréas.

**BIENS RESTITUÉS**

**AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT –**

- Poste de relevage,
- Station d'épuration, lits d'épandage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques (STEP),
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

**AU TITRE DE LA PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE –**

- Droits d'eau SI du Lez,
- Captages et pompages,
- Réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées,
- Parts sociales Crédit Agricole et écritures spécifiques.

**SUBVENTIONS LIEES**

- Subventions liées aux travaux d'extension, de réalisation ou d'étude suivant état annexé.

Fait en 4 exemplaires <sup>2</sup>

A

Le

Pour l'E.P.C.I.  
Le Président de la C.C.E.P.,

Pour la Commune,  
Le Maire,

<sup>2</sup> Commune, C.C.E.P.P.G., Préfecture de Vaucluse, Comptable.

ETAT DE L'ACTIF - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE VISAN

Code Bieu	Désignation	Numéro inventaire	Date d'Entrée	Cote Assuiv'	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort.	Montant Amort Pratique	VISAN			RICHERICHES			VALREAS			GRILLON					
									V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC	V.O.	Total Amort.	VNC			
TOTAL 2111					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL 2151					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Visan16	Visan - Rempl semons regards EU	AS-RESEAU-00000063	19/12/2012	2315	1.651,21	0	0,00	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21	0,00	1.651,21
AS-Visan09	Marché Assain - 2009	AS-RESEAU-00000063	31/12/2009	2315	446,56	0	0,00	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56	0,00	446,56
AS-Visan10	Marché 2010	AS-RESEAU-00000055	16/04/2010	2315	4.522,47	0	0,00	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47	0,00	4.522,47
AS-Visan15	Visan - Rue Congrégation	AS-RESEAU-00000062	19/12/2011	2315	6.174,35	0	0,00	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35	0,00	6.174,35
AS-Visan19	Visan - Réhab Rue Calade	AS-RESEAU-00000076	01/01/2013	2315	11.414,96	0	0,00	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96	0,00	11.414,96
TOTAL 2152					24.209,55		0,00	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55	0,00	24.209,55
TOTAL 2153					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 21718					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Visan11	Visan - Terrains STEP 1994	AS-TERRAIN-00000006	16/09/1994	21728	33.744,64	30	1.126,70	22.477,64	11.267,00	33.744,64	22.477,64	11.267,00	11.267,00	0,00	33.744,64	0,00	33.744,64	0,00	33.744,64	0,00	33.744,64	0,00	33.744,64
AS-Visan12	Visan - Terrains STEP 1994	AS-TERRAIN-00000007	01/01/1994	21728	13.067,25	0	0,00	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25	0,00	13.067,25
AS-Visan13	Visan - Terrains STEP DOUX/MONNIER	AS-TERRAIN-00000008	01/01/1995	21728	2.118,24	0	0,00	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24	0,00	2.118,24
Total 21728					48.930,13		1.126,70	22.477,64	26.452,49	48.930,13	22.477,64	26.452,49	0,00	0,00	48.930,13	0,00	48.930,13	0,00	48.930,13	0,00	48.930,13	0,00	48.930,13
AS-Visan14	Visan - Station Ebrarion 1992	AS-STEP-00000006	01/01/1992	21751	264.031,98	30	8.801,00	202.423,40	61.608,58	264.031,98	202.423,40	61.608,58	61.608,58	0,00	264.031,98	0,00	264.031,98	0,00	264.031,98	0,00	264.031,98	0,00	264.031,98
AS-Visan10	Visan - Station Ebrarion	AS-STEP-00000005	16/09/1994	21751	7.676,26	30	253,71	5.139,16	7.676,26	5.139,16	7.676,26	5.139,16	5.139,16	0,00	7.676,26	0,00	7.676,26	0,00	7.676,26	0,00	7.676,26	0,00	7.676,26
TOTAL 21751					271.708,24		9.054,71	207.562,56	69.247,14	271.708,24	207.562,56	69.247,14	69.247,14	0,00	271.708,24	0,00	271.708,24	0,00	271.708,24	0,00	271.708,24	0,00	271.708,24
AS-Visan02	Visan - Réseau Assainissement 1992	AS-RESEAU-00000043	01/01/1992	21752	1.028.913,44	60	17.148,55	394.418,10	834.495,34	1.028.913,44	394.418,10	834.495,34	834.495,34	0,00	1.028.913,44	0,00	1.028.913,44	0,00	1.028.913,44	0,00	1.028.913,44	0,00	1.028.913,44
AS-Visan03	Visan - Réseaux 1992	AS-RESEAU-00000044	01/01/1992	21752	9.054,72	40	226,00	692,72	8.362,00	9.054,72	692,72	8.362,00	8.362,00	0,00	9.054,72	0,00	9.054,72	0,00	9.054,72	0,00	9.054,72	0,00	9.054,72
AS-Visan07	Visan - Extension aux usés NDV	AS-RESEAU-00000048	24/12/2004	21752	115.085,29	30	4.141,55	28.092,71	86.972,58	115.085,29	28.092,71	86.972,58	86.972,58	0,00	115.085,29	0,00	115.085,29	0,00	115.085,29	0,00	115.085,29	0,00	115.085,29
AS-Visan04	Visan - Réseau Geme tranche	AS-RESEAU-00000045	01/01/1999	21752	49.346,40	30	1.644,00	14.822,40	34.524,00	49.346,40	14.822,40	34.524,00	34.524,00	0,00	49.346,40	0,00	49.346,40	0,00	49.346,40	0,00	49.346,40	0,00	49.346,40
AS-Visan05	Visan - Réseau Claron	AS-RESEAU-00000046	01/01/2001	21752	44.573,76	30	1.485,00	13.888,76	31.185,00	44.573,76	13.888,76	31.185,00	31.185,00	0,00	44.573,76	0,00	44.573,76	0,00	44.573,76	0,00	44.573,76	0,00	44.573,76
AS-Visan18	Visan - Elaboration schéma assainissement	AS-SCHEMA-00000005	31/12/2004	21752	4.764,54	0	0,00	0,00	4.764,54	4.764,54	0,00	4.764,54	4.764,54	0,00	4.764,54	0,00	4.764,54	0,00	4.764,54	0,00	4.764,54	0,00	4.764,54
AS-Visan17	Visan - Etude schéma général d'assainissement	AS-SCHEMA-00000004	31/12/2004	21752	21.755,24	0	0,00	0,00	21.755,24	21.755,24	0,00	21.755,24	21.755,24	0,00	21.755,24	0,00	21.755,24	0,00	21.755,24	0,00	21.755,24	0,00	21.755,24
AS-Visan01	Visan - Schéma assainissement	AS-SCHEMA-00000002-ETU	22/12/2004	21752	14.415,78	0	0,00	0,00	14.415,78	14.415,78	0,00	14.415,78	14.415,78	0,00	14.415,78	0,00	14.415,78	0,00	14.415,78	0,00	14.415,78	0,00	14.415,78
AS-Visan07	Visan - Extension NDV 2009	AS-RESEAU-00000048	15/10/2009	2315	5.685,17	0	0,00	0,00	5.685,17	5.685,17	0,00	5.685,17	5.685,17	0,00	5.685,17	0,00	5.685,17	0,00	5.685,17	0,00	5.685,17	0,00	5.685,17
AS-Visan08	Visan - Externs' Porte Neuve	AS-RESEAU-00000049	11/08/2006	2317	5.848,25	0	0,00	0,00	5.848,25	5.848,25	0,00	5.848,25	5.848,25	0,00	5.848,25	0,00	5.848,25	0,00	5.848,25	0,00	5.848,25	0,00	5.848,25
AS-Visan06	Visan - Réseau Claron complémet	AS-RESEAU-00000047	21/03/2007	2317	1.859,78	0	0,00	0,00	1.859,78	1.859,78	0,00	1.859,78	1.859,78	0,00	1.859,78	0,00	1.859,78	0,00	1.859,78	0,00	1.859,78	0,00	1.859,78
AS-Visan19	Visan - Réseau assainissement	AS-SCHEMA-00000002	31/12/2005	2317	527,08	0	0,00	0,00	527,08	527,08	0,00	527,08	527,08	0,00	527,08	0,00	527,08	0,00	527,08	0,00	527,08	0,00	527,08
AS-Visan09	Visan - Externs' art Dieulefit	AS-RESEAU-00000050	20/11/2006	2317	6.373,42	0	0,00	0,00	6.373,42	6.373,42	0,00	6.373,42	6.373,42	0,00	6.373,42	0,00	6.373,42	0,00	6.373,42	0,00	6.373,42	0,00	6.373,42
Total 21752					1.308.182,87		24.645,00	451.414,69	856.768,18	1.308.182,87	451.414,69	856.768,18	856.768,18	0,00	1.308.182,87	0,00	1.308.182,87	0,00	1.308.182,87	0,00	1.308.182,87	0,00	1.308.182,87
Total 2184					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 2313					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS-Visan20	Visan - ER La Tour	AS-RESEAU-00000081	18/03/2014	2315	1.120,45	0	0,00	0,00	1.120,45	1.120,45	0,00	1.120,45	1.120,45	0,00	1.120,45	0,00	1.120,45	0,00	1.120,45	0,00	1.120,45	0,00	1.120,45
AS-Visan 21	Visan - ER OU Dieulefit	AS-RESEAU-00000084	18/03/2014	2315	1.915,56	0	0,00	0,00	1.915,56	1.915,56	0,00	1.915,56	1.915,56	0,00	1.915,56	0,00	1.915,56	0,00	1.915,56	0,00	1.915,56	0,00	1.915,56
Total 2315					3.036,01		0,00	0,00	3.036,01	3.036,01	0,00	3.036,01	3.036,01	0,00	3.036,01	0,00	3.036,01	0,00	3.036,01	0,00	3.036,01	0,00	3.036,01
Total 2317					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL					1.656.066,82		34.826,49	681.454,89	974.611,93	1.651.580,94	681.454,89	974.611,93	974.611,93	0,00	1.651.580,94	0,00	1.651.580,94	0,00	1.651.580,94	0,00	1.651.580,94	0,00	1.651.580,94

Le Président de la CCEPPG,

ABONNÉS	GRILLON	CHERENCH	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	741	195	4.347,00	569	5.852,00
2014			4.347,00	569	5.852,00

2015  
129-DE

ETAT DE L'ACTIF - AEP - COMMUNE DE VISAN

ECRITURE D'ORIGINE DU BIEN

RESTITUTION DES BIENS - VENTILATION PAR COMMUNE (application de répartition)

Code Bien	Designation	Numero inventaire	Date d'Entrée	Cpte Acquisition	Valeur d'Origine	Durée	Montant Amort Exercice	Montant Amort Pratique	Montant VNC	VISAN			RICHERENCHES			VALREAS			GRILLON		
										V.O.	VNC	Total Amort.	V.O.	VNC	Total Amort.	V.O.	VNC	Total Amort.	V.O.	VNC	Total Amort.
<b>Total 2051</b>					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 2118</b>					0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21531</b>					0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEF-Visan3	N.D.V. 2010	AEF-RESEAU-000059	15/10/2009	21561	5 104,77	40	152,00	481,30	4 623,47	481,30	4 623,47										
AEF-Visan2	Rue Réchaussil 2010	AEF-RESEAU-000034	02/02/2010	21561	123 866,39	50	2 962,00	8 930,20	114 936,19	123 866,39	114 936,19										
AEF-Visan4	Extension réseau les Auzières	AEF-RESEAU-000054	31/12/2012	21561	70 085,90	0	0,00	0,00	70 085,90	70 085,90	70 085,90										
AEF-02-1	Marché 2010-2013	AEF-RESEAU-000036	13/07/2010	21561	455,11	0	0,00	0,00	455,11	50,52	50,52	17,67	0,00	17,67	326,99	0,00	326,99	0,00	326,99	0,00	59,93
AEF-Visan3	Extension rue Congrégation	AEF-RESEAU-000039	19/12/2011	21561	9 151,66	0	0,00	0,00	9 151,66	0,00	9 151,66										
AEF-Visan5	- Rue de la Cure partie haute	AEF-RESEAU-000061	23/04/2013	21561	3 940,75	0	0,00	0,00	3 940,75	0,00	3 940,75										
AEF-Visan6	- Réhab Rue Calade	AEF-RESEAU-000040	29/07/2013	21561	5 252,51	0	0,00	0,00	5 252,51	0,00	5 252,51										
AEF-02	Consultation travaux	AEF-RESEAU-000036	31/12/2010	21561	4 757,70	0	0,00	0,00	4 757,70	528,14	528,14	184,74	0,00	184,74	3 418,36	0,00	3 418,36	0,00	3 418,36	0,00	626,46
<b>Total 21561</b>					<b>222 614,79</b>		<b>3 114,00</b>	<b>9 411,50</b>	<b>213 203,29</b>	<b>217 980,64</b>	<b>9 411,50</b>	<b>202,41</b>	<b>0,00</b>	<b>202,41</b>	<b>3 745,36</b>	<b>0,00</b>	<b>3 745,36</b>	<b>686,39</b>	<b>686,39</b>	<b>0,00</b>	<b>686,39</b>
<b>Total 21718</b>					0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21758</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 21752</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 217561</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 2188</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AEF-01	Recherche nouveau captage-Etude	AEF-CAPTAGE-000003	22/07/2011	2315	55 910,36	0	0,00	0,00	56 910,36	6 317,43	6 317,43	2 209,77	0,00	2 209,77	40 889,56	0,00	40 889,56	0,00	40 889,56	0,00	7 493,60
AEF-03	Mallage réseau Grillon/Valréas	AEF-RESEAU-000064	31/12/2013	2315	2 400,00	0	0,00	0,00	2 400,00	266,42	266,42	93,19	0,00	93,19	1 724,38	0,00	1 724,38	0,00	1 724,38	0,00	316,02
AEF-Visan7	- Chemin Dieuleft	AEF-RESEAU-000069	19/09/2014	2315	236,76	0	0,00	0,00	236,76	0,00	236,76										
<b>Total 2315</b>					<b>59 547,12</b>		<b>0,00</b>	<b>59 547,12</b>	<b>6 820,61</b>	<b>6 820,61</b>	<b>2 302,96</b>	<b>0,00</b>	<b>2 302,96</b>	<b>42 613,94</b>	<b>0,00</b>	<b>42 613,94</b>	<b>7 809,62</b>	<b>7 809,62</b>	<b>0,00</b>	<b>7 809,62</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 2317</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 266</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 275</b>					0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF</b>					<b>282 161,91</b>		<b>3 114,00</b>	<b>9 411,50</b>	<b>272 750,41</b>	<b>224 801,25</b>	<b>9 411,50</b>	<b>2 505,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 505,37</b>	<b>46 359,30</b>	<b>0,00</b>	<b>46 359,30</b>	<b>8 496,01</b>	<b>8 496,01</b>	<b>0,00</b>	<b>8 496,01</b>

Le Président de la CCEPPG,

ABONNES	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014		248	4 589	709	5 546
2014	841	248	4 589	709	6 387

2015  
 Préfecture de la Drôme  
 27-2015\_129-DE

COMMUNE DE VISAN  
**PRODUCTION & DISTRIBUTION EAU POTABLE - DETAIL DES SUBVENTIONS A PRENDRE**

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeresses	visas	grillon	total	
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
AEP-SIAESB	SIAEP - FNDAE/FSR Schéma directeur AEP	DG 84	AEP-SCHEMA-000001	2012	3 223.58	13913				3 223.58	3 223.58	144.15	2 657.33	412.10	3 223.58	
<b>total 1313</b>					<b>3 223.58</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>144.15</b>	<b>2 657.33</b>	<b>412.10</b>	<b>3 223.58</b>	
AEP-SIAESB	SIAEP - Schéma directeur AEP	AGENCE EAU	AEP-SCHEMA-000001	2010	115 794.30	13918	10	604.45	1 813.35	115 794.30	115 794.30	5 177.96	95 813.20	14 803.14	115 794.30	
AEP-RESEAU-NDV	VISAN - PVR Ch. NDV		AEP-RESEAU-000059	2009	24 177.88	13918				24 177.88	24 177.88	288.25	5 394.53	824.18	6 447.00	
<b>total 1318</b>					<b>146 419.18</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>604.45</b>	<b>1 813.35</b>	<b>231.82</b>	<b>146 605.83</b>	<b>5 466.25</b>	<b>503 147.79</b>	<b>39 806.20</b>	<b>24 177.88</b>	
<b>TOTAL</b>										<b>1 813.35</b>	<b>231.82</b>	<b>147 829.41</b>	<b>5 610.40</b>	<b>13 1315.06</b>	<b>40 217.31</b>	<b>0.00</b>

Clié répartition SIAE

ABONNES	RICHESSSES	VALREAS	VISAN	TOTAL
2014	248	4 589	709	5 546

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DETAIL DES SUBVENTIONS A PRENDRE**

Code Bien	Désignation	TIERS	Numéro Inventaire du bien financé	Date d'Entrée	Valeur d'Origine	Compte reprise	Durée	Montant REPRISE		Montant total de la reprise au 08/04/2014	Reste à reprendre	ventilation				
								1er Echéance	Echéances suivantes			richeresses	visas	grillon	total	
<b>total 1312</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13912</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>total 1313</b>					<b>0.00</b>	<b>TOTAL 13913</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
AS-Visan-07	INTEGRATION en 2009 écritures amé/leures			2012	364 780.33	13918				22 867.35	22 867.35	166 577.00	175 335.98	364 780.33		
	VISAN - PVR Ch. NdV			2006	2 698.80	13918	30	89.00	534.00	2 164.80	2 164.80		2 698.80	2 698.80		
	VISAN - PVR Ch. NdV repris à tort	Divers redevable	AS-RESEAU-0000048			13918			2 338.00				0.00	0.00		
<b>total 1318</b>					<b>367 479.13</b>	<b>TOTAL 13918</b>		<b>89.00</b>	<b>2 872.00</b>	<b>2 164.80</b>	<b>22 867.35</b>	<b>166 577.00</b>	<b>2 698.80</b>	<b>175 335.98</b>	<b>367 479.13</b>	
<b>TOTAL</b>										<b>2 872.00</b>	<b>2 164.80</b>	<b>22 867.35</b>	<b>166 577.00</b>	<b>2 698.80</b>	<b>175 335.98</b>	<b>367 479.13</b>

**COMMENTAIRES**

Visan : A priori la PVR de 2.698,80 € n'a pas été reprise à compter de 2006 comme dans les documents transmis à l'époque puisqu'elle ne figurait pas dans la balance de transfert de 2009 établie par la Trésorerie (cf Compte 13918).  
 Donc le montant amorti est de 534 € et non 829,80 €  
 De plus la PVR de 26.876,68 € a été reprise sur les exercices 2013 et 2014 à tort pour 2.338 € compte tenu du fait que l'écriture a été annulée car ayant été titrée à l'époque par la commune avant le transfert.

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_129-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	25
Excusés : .....	18
Absents : .....	1
Procurations : ...	15
Suppléants : .....	2

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

**Messieurs :**

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS  
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

**Etait absente :**

Madame S. BARRAS

**Etaient absents excusés :**

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL

Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO

Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant

Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX

Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT

Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant

Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL

M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN

M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER

M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET

M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN

M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2015-130 : Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de Communes**

Monsieur le Président expose que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'ensemble des usagers et ce, quel que soit le type de handicap.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_130-DE

Compte tenu du retard pris dans la mise aux normes au niveau national, le gouvernement a retenu la proposition d'agendas d'accessibilité programmée. Ceux-ci accordent un nouveau délai pour la mise en accessibilité (de 3 à 9 ans suivant le patrimoine concerné) et évitent donc au propriétaire d'être menacé de plaintes, mais l'exposent désormais à de nouvelles sanctions financières s'il ne respecte pas ses engagements dans les délais prévus.

Le législateur a également prévu la possibilité d'obtenir un report de la date de dépôt d'un Ad'AP pour motif technique ou financier, pouvant aller jusqu'à 36 mois.

La Communauté de Communes devrait déposer un Ad'AP pour ses locaux administratifs dont la mise en accessibilité (création d'un ascenseur) doit s'accompagner d'une restructuration des locaux. Les travaux correspondants ont été évalués en 2014 à 300.000 euros HT.

Au vu de la situation financière délicate de la Communauté de Communes (marge d'autofinancement courant négative en 2014, budget primitif réglé par arrêté préfectoral en 2015), il paraît nécessaire de revoir le projet initial en application des nouvelles réglementations en vigueur et, éventuellement, de revoir la destination de ce bâtiment.

Par conséquent, il conviendrait de disposer d'un temps d'étude suffisant pour s'assurer de déposer un Ad'AP adapté, cohérent et soutenable financièrement.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser une demande de prorogation du délai de dépôt d'un Ad'AP pour ces locaux, étant rappelé qu'un service de substitution a été, dans l'attente, mis en place en rez-de-chaussée du bâtiment.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,**

**Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,**

**Vu le Décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,**

**Vu le Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,**

**Vu l'arrêté accessibilité du 8 décembre 2014,**

**Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou de deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,**

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015

Reçu en préfecture le 04/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_130-DE

**AUTORISE** une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour le bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



*Myriam-Henri GROS*

Certifié exécutoire : 2024/04/24

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	25
Excusés : .....	18
Absents : .....	1
Procurations : ...	15
Suppléants : .....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M.H. GROS  
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT

Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

-----  
**Délibération n°2015-131 : Contrat de ville 2015-2020 conclu par la Commune de Valréas - Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation**

Monsieur le Président expose que la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la politique de la ville.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal de Valréas a adopté le contrat de

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/12/2015  
Reçu en préfecture le 04/12/2015  
Affiché le **09 DEC. 2015**  
ID : 084-200040681-20151127-2015\_131-DE

ville 2015-2020 portant sur le quartier prioritaire couvrant les quartiers Centre ancien, Les Tours, La Gaillarde, le Mistral et Le Sévigné à Valréas.

Pour mémoire, la Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville, qui devront tous être signés avant fin 2015.

Les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Cette nouvelle politique de la ville est fondée sur une géographie prioritaire simplifiée, s'appuyant sur un critère objectif de revenu des habitants, mesuré à partir d'une référence locale et nationale.

C'est ainsi que 1.300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale, dont celui de Valréas.

Le contrat de ville constitue un cadre de référence qui définit les orientations et les relations entre partenaires sur une période de 6 ans, les orientations étant déclinées autour de quatre piliers thématiques :

- Développement économique et emploi, la Cité du Végétal étant à cet égard citée comme élément moteur de ce développement économique
- Jeunesse, éducation et parentalité
- Habitat et cadre de vie
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

Le contrat de ville est conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat, mais il appartient également aux différents partenaires institutionnels, dont la Communauté de Communes, de participer à la signature de ce document, le pilotage du contrat étant assuré par la Commune.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à signer, en tant que partenaire institutionnel, le contrat de ville 2015-2020 conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat,

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_132-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	25
Excusés : .....	18
Absents : .....	1
Procurations : ...	15
Suppléants : .....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

**Messieurs :**

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J. FAGARD - M.H. GROS  
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

**Etait absente :**

Madame S. BARRAS

**Etaient absents excusés :**

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donné pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT  
Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

-----  
**Délibération n°2015-132 : Syndicat départemental d'énergies de la Drôme - SDED - Instauration d'une commission consultative avec les EPCI - Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT**

Monsieur le Président expose que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le

09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_132-DE

Le Président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a saisi la Communauté de Communes pour que soit désigné un représentant titulaire au sein de cette commission, créée par délibération syndicale du 02 octobre dernier.

Cette commission, qui doit être instituée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 doit :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données ;
- comprendre un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant ;
- se réunir au moins une fois par an.

Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le Préfet dite « loi NOME ».

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (article L. 229-26 du code de l'environnement) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Conseil est donc invité à désigner un représentant titulaire pour représenter la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT créée par le SDED.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Thierry DANIEL a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette commission.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire pour représenter la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT créée par le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme dans le cadre d'un vote à main levée.

**DECIDE** de désigner Monsieur Thierry DANIEL comme délégué communautaire à la Commission Energie.

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **09 DEC. 2015**

ID : 084-200040681-20151127-2015\_133-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	25
Excusés :.....	18
Absents : .....	1
Procurations :...	15
Suppléants :.....	2

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et vingt-sept novembre à neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - C. LASCOMBES - A. MILESI - C. ROBERT

Messieurs :

D. BARBER - J.P. BIZARD - T. DANIEL - L. CHAMBONNET - J. GIGONDAN - J.FAGARD - M-H. GROS  
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - S. MAURICO - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absente :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Madame MJ. VERJAT et messieurs G. BICHON et L. ANDEOL (départ après le vote n°2015-112)  
Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à Mme A. FOURNOL  
Mme F. BARTHELEMY-BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. MAURICO  
Mme J. BERAUD (départ après le vote n°2015-123), absente excusée, a donné pouvoir à M. A. LE ROUX, suppléant  
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. DOUX  
Mme S. IBANEZ KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO  
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE  
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT  
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant  
Mme C. TESTUD ROBERT (départ après le vote n°2015-114), absente excusée, a donnée pouvoir à M. T. DANIEL  
M. P. ADRIEN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN  
M. JN. ARRIGONI, absent excusé, a donné pouvoir à M. JP. BIZARD  
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. D. BARBER  
M. JL. BLANC, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD  
M. M. BOISSOUT (départ après le vote n°2015-128), absent excusé, a donné pouvoir M. L. CHAMBONNET  
M. B. DOUTRES (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN  
M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN  
M. M. ROUSTAN (départ après le vote n°2015-121), absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. ROBERT  
Madame J. BERAUD (représentée par M. A. LE ROUX à partir du vote n°2015-124), désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2015-133 : Rénovation de l'éclairage dans une optique d'optimisation de la consommation énergétique - Demande de financement auprès du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation - Présentation d'un dossier de demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du marché de gestion, d'entretien et de rénovation de l'éclairage public passé avec l'entreprise INEO RSE, des programmes annuels de rénovation sont réalisés sur les Communes de l'Enclave des Papes, l'objectif étant qu'au terme du contrat, l'ensemble du parc de l'Enclave ait été mis aux normes.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le 09 DEC. 2015

ID : 084-200040681-20151127-2015\_133-DE

Monsieur le Président rappelle en outre qu'après une première étape (2010-2011) portant notamment sur la mise aux normes des armoires électriques sur les Communes rurales et la réalisation d'un projet exemplaire sur la Commune de Valréas concernant la réhabilitation d'un site en technologie LED, les années 2012 à 2014 ont vu le remplacement ou la rénovation de 356 points lumineux pour une réduction moyenne de la consommation sur ces points de l'ordre de 50 %.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est envisagé, pour 2015, de réaliser une opération sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan, étant précisé que dans le cadre de la contractualisation, la Communauté de Communes pourrait à nouveau prétendre à une dotation de 30.000 euros, devant s'attacher à prendre en compte des objectifs de développement durable. (Le taux d'intervention peut aller jusqu'à 60 % d'une dépense de 50.000 € HT)

Un des critères de développement durable retenu par le Conseil Départemental est : « mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux », étant précisé qu'un programme de rénovation de l'éclairage public visant une réduction de l'ordre de 50 % de la consommation entre parfaitement dans ce cadre.

Monsieur le Président précise qu'après examen de l'état du parc sur les Communes concernées et du budget 2015 affecté aux opérations de rénovation, il est proposé de réaliser une opération portant sur le remplacement de 103 points lumineux (pour une économie d'énergie globale de 52 % sur les points lumineux concernés).

Monsieur le Président précise en outre que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

<b>Coût</b>	<b>82.316,00 euros HT</b>	
CG 84	30.000,00 euros	35,5 %
Autofinancement CCEPPG	52.316,00 euros	63,5 %

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de bien vouloir d'une part, valider la réalisation d'un programme de rénovation de l'éclairage public sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan et, d'autre part, approuver son plan de financement et la constitution du dossier de demande de subvention correspondant.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**VALIDE** le programme de rénovation de l'éclairage public 2015 relatif au remplacement de 103 points lumineux (pour une économie d'énergie globale de 52% sur les points lumineux concernés - puissance installée diminuée de 10.246 KW) sur les Communes de Valréas, Grillon et Visan.

**APPROUVE** le plan de financement de cette opération dont le coût est estimé à 82.316,00 euros HT, tel que décrit ci-dessous :

<b>Coût</b>	<b>82.316,00 euros HT</b>	
CG 84	30.000,00 euros	35,5 %
Autofinancement CCEPPG	52.316,00 euros	63,5 %

**SOLLICITE** du Conseil Départemental de Vaucluse, dans le cadre de la contractualisation 2015, une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**

